

L'Ére Nouvelle,

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIÈRES.

PUBLIÉ Par une Société en Commandite.

"INDUSTRIE et PROGRES."

RÉDIGÉ Par un Comité de Collaborateurs.

HOTEL SHAWENIGAN DE MADAME WELLARD. CHANGEMENT DE DEMEURE.

MADAME WELLARD informe respectueusement ses pratiques et le public en général, qu'elle changera de demeure le sept mai pour continuer sa maison de pension dans les magnifiques maisons de pierre de taille, de P. B. DUMOULIN, Etc., rue des Forges, vis-à-vis l'Hotel-de-Ville.

si bien connues par leur position centrale et les nombreux avantages qu'elles offrent sous tous les rapports aux pensionnaires fixes, aussi bien qu'aux voyageurs.

En offrant ses plus sincères remerciements à ses pratiques pour l'encouragement qu'elles lui ont donné, Madame Wellard se flatte qu'elle pourra les satisfaire encore mieux que par le passé, et elle les invite à visiter son nouvel établissement. Madame Wellard ne négligera rien pour rendre son nouvel établissement digne d'un encouragement libéral. Les

CHAMBRES ET SALONS que contiendront les maisons seront tous meublés et garnis de manière à les rendre agréables et confortables. Les pensionnaires recevront la plus grande attention de la part de l'établissement.

LA TABLE sera toujours servie d'une variété de mets qui ne pourra manquer de satisfaire tout ceux qui la visiteront. En outre de sa situation centrale, cet établissement offre de grands avantages aux voyageurs qui viennent à la ville avec leurs propres voitures.

LA COUR SPACIEUSE qui est attachée à la maison, la rendant un lieu tout à fait désirable pour cet objet. On prendra un soin particulier des chevaux et les ÉCURIES seront dans un état qui ne laissera rien à désirer sous le rapport de la commodité et du confort.

Cette maison présentera tous les avantages que l'on puisse désirer dans un des premiers hôtels de la ville. LA TRANQUILLITÉ que ne leur offre pas ces établissements et qui est si agréable et si nécessaire aux hommes d'affaires. Trois-Rivières, 20 avril 1853.

MAISON DE PENSION DE MADAME LEDUC, RUE NOTRE-DAME.

Dans cette maison si agréablement située en face du Fleuve, ci-devant occupée par

F. X. BUREAU. MDE. LEDUC se rendant aux pressantes sollicitations de plusieurs personnes de cette ville et de la campagne à le plaisir de leur annoncer qu'elle s'est enfin décidée à tenir une maison de pension sur une plus grande échelle qu'elle ne l'a fait par le passé. Elle a choisie la Rue Notre Dame préférentiellement à tout autre par ce qu'elle est d'abord plus agréablement située et qu'ensuite elle a compris toute la justesse des remarques de la plupart des voyageurs qui trouvaient étrange que la principale rue de cette ville la

fut privée d'un établissement de ce genre. Madame L. désire attirer l'attention des parents des élèves du couvent des Dames Ursulines, et des frères de la doctrine chrétienne de cette ville, qui trouveront dans son établissement des avantages qu'ils ne rencontreront nulle part ailleurs lorsqu'ils viennent passer en cette ville quelques instants avec leurs enfants.

RUE NOTRE DAME fut privée d'un établissement de ce genre. Madame L. désire attirer l'attention des parents des élèves du couvent des Dames Ursulines, et des frères de la doctrine chrétienne de cette ville, qui trouveront dans son établissement des avantages qu'ils ne rencontreront nulle part ailleurs lorsqu'ils viennent passer en cette ville quelques instants avec leurs enfants.

Hotel Keenan. CI-DEVANT OSTROM'S HOTEL.

Le soussigné prend la liberté d'annoncer à ses amis du district des Trois-Rivières, et au public voyageur de Montréal et Québec, qu'il s'est décidé à ouvrir un HOTEL de première classe, dans la maison située rue du fleuve, et si avantageusement connue sous le nom d'OSTROM'S HOTEL. Cette maison est entièrement réparée, de la cave au grenier et sera garnie de meubles nouveaux et élégants et qui sortent des ateliers de M. T. RICKARDY.

Le soussigné veut rivaliser avec les meilleurs hôtels des grandes villes et n'épargnera rien pour faire de son établissement, un des premiers du pays. Le propriétaire soussigné sera prêt à recevoir ses amis et le public, lundi prochain. L'hotel touche au débarcadere des steamboats et s'élève sur le quai même. Prix modérés. Trois-Rivières, 4 mai 1853. JOHN KEENAN.

HOTEL ST.-LAURENT, RUE ST.-ANTOINE.

Le soussigné ouvrira lundi prochain, dans la maison occupée naguère par M. V. DUPUIS, un hotel sur un très bon pied. Le soussigné espère qu'il est assez connu des citoyens de cette ville et des campagnes environnantes, pour mériter une partie de leur patronage. SA TABLE sera toujours bien garnie des fruits de la saison. Les vastes écuries adjacentes à l'hotel, sont d'un grand avantage pour les personnes qui viennent en ville avec leur voiture. LS. ST.-LAURENT. Trois-Rivières, 4 mai 1853.

MR. DESILETS, Avocat, avertit ses amis et clients que Boucher de Niverville, écuyer, est chargé de régler ses affaires durant son absence. 22 juin 1853.—3 i.

Littérature.

Présent Impérial.

— Le roi m'a fait l'honneur de me parler. — Qu'est-ce qu'il t'a dit ? — Il m'a dit : « o-toi de là, imbécille ! » Lull et Quinquault.

Dans le premier tiers du seizième siècle, la seconde rue de Flandre à Bruxelles avait pour principal habitant un nourrisseur de bestiaux qu'on appelait, à cause de son nom et de son accident, Corrad le Borgne. Le Borgne n'en était pas moins joyeux, avec ses cinquante ans, aimant la musique, jouant des épinettes et des mains dès qu'il entendait un rebec, battant la mesure de la tête dès qu'il attrapait, de loin ou de près, un air quelconque, suivant les tambours qui roulaient ou les trompettes qui sonnaient une marche. Il recevait toutes les joies, ouvrait l'œil à tous les spectacles, l'oreille à toutes les nouvelles, courait les kermesses, jouait à la boule au cabaret; et pourtant il avait fait une grande fortune.

Il élevait de nombreux montons dans les plaines d'Anderlecht, vendait des génisses à toutes les foires, promenait des bœufs gras, et fournissait maintes grandes maisons de beurre, de lait et de crème. C'est qu'avec sa gaieté il était honnête; qu'il jouissait partout d'une confiance méritée, et qu'il n'était pas plus fier dans son opulence qu'on ne l'avait vu autrefois, quand il n'avait que trois vaches et une cabane au hameau de la Tête-de-Mouton. Il avait conservé les mœurs et les habitudes simples de ces temps-là.

Au milieu de sa richesse et de sa bonne humeur, cet homme n'avait qu'un chagrin. Il avait convenablement marié ses deux filles; il était grand père de huit enfants; ses deux gendres le secondaient dans ses affaires; sa femme se portait aussi bien que lui. Mais il n'avait pu parler à Charles-Quint, depuis qu'il était empereur; il y avait de cela plus de vingt ans et il gémissait souvent avec son voisin Laurent van der Meulen.

— Quand il n'était que prince des Pays-Bas, disait-il, quand on ne l'appelait que Charles, et qu'il ne nous avait pas quittés encore, c'était le bon temps. Comme il était familier! et comme il est devenu haut!

— Ce n'est pas hauteur, répondait Laurent. Mais il est empereur.

— C'est pourtant le même homme, il riait avec nous, lorsqu'il avait quinze ans.

— Avec cette différence qu'il en a quarante, qu'il n'avait que nous à gouverner, ce qui va tout seul, et qu'il a maintenant les Espagnols, les Napolitains, l'Empire, le Nouveau-Monde, la moitié de la terre, quoi!

— Je conçois qu'il a de l'ouvrage; c'est comme si moi, au lieu d'avoir cent têtes de grosses bêtes, j'en avais cent mille; ce serait dur. Mais enfin, il devrait se reprendre aussi à sa jeunesse.

— Il n'est pas gai. Tu as vu comme les Cantos se sont révoltés; qu'il a dû leur parler des grosses dents. Et puis le voilà obligé de retourner en Barbarie.

— Pauvre Charles! moi, à sa place, je me serais contenté de notre pays. Était-il jovial en ce temps-là, le digne jeune prince, quand dans ses courses il venait près de nous à Anderlecht! Nous n'at-il brouillé des tartines! Et comme il aimait mon beurre! Et du lait, m'en avait-il! Et de la crème; m'en n'at-il fêché, des plats de crème! Je suis juste, il s'est souvenu de nous en revenant d'Aix-la-Chapelle, où on l'a fait capot; et c'est à cause de moi qu'il a donné alors au pauvre d'Anderlecht le privilège de porter la couronne impériale.

— C'est un brave enfant du pays; il n'a oublié personne. Il a enrichi le villageois qui l'a reconduit avec sa lanterne, et tu te rappelles qu'un jour, du temps que tu es grottes, il soupa incognito avec les savetiers; oh bien! il leur a donné la botte couronnée pour écusson, ce que les cordonniers n'ont pas.

— Mais il n'a rien fait pour les hommes gens de la Campine.

— Tu veux parler de ceux d'Oolen de Turnhout? que voulais-tu qu'il leur fit? Ces gens sont des naïfs. Dans ses parties de chasse, le jeune prince entraînait souvent au cabaret et demandait sa pinte de bière. La servante qui l'apportait ne manquait jamais de la tenir par l'anse et de la présenter par le ventre; Charles était ainsi forcé de la prendre à deux mains. Ne pourrions-nous pas, dit-il, avoir des pots qui eussent une anse de chaque côté? On les fit faire: Mais la servante avisée, trouvant cela plus commode, apportait la pinte devant elle, la tenant de ses deux mains par les deux anses, et la présentant de façon que le jeune prince n'y gagnât rien. Ce fut alors qu'il demanda

qu'on ajoutât une anse au milieu, espérant qu'au moins on lui laisserait celle-là, et les Campinois d'Oolen ont gagné de Charles-Quint les pots à trois anses, qui leur feront une petite renommée.

— N'importe! je ne vivrai pas tant que je n'aurai pas parlé encore une fois à Charles.

— Cela se peut. Mais ce n'est plus comme jadis. On n'aborde pas un empereur comme le premier venu. Il y a des cérémonies.

— Qu'est-ce que cela fait? je m'y conformerai, aux cérémonies. J'entends dire que tout le monde lui porte des présents, je lui porterai un plat de crème; et je suis sûr qu'il tombera dessus comme il y a vingt ans.

— Oh! un plat de crème! dit Laurent, il n'en aurait pas une cuillerée. N'a-t-il pas sa cour! On les a vus, tous ces seigneurs qui l'entourent, ils en voudraient leur part, de la crème.

— Eh bien! j'en porterai cinquante plats, avec des tartines.

— Et des pommes; est-ce qu'il n'aime plus les pommes? Si tu le veux, mon pauvre Corrad, je vais m'informer de la chose; je connais un gentilhomme qui m'obtiendra audience, mais à condition que j'en serai.

— Certainement que tu en seras, il me faudra du monde pour porter mes plats de crème; et au retour je fais fête à tous mes amis.

La chose ainsi convenue, Laurent van der Meulen s'occupa de tenir sa promesse. Il revint, deux jours après, annoncer à Corrad le Borgne que l'empereur se souvenait de lui et que Sa Majesté le recevrait avec plaisir.

— Nous devons seulement avoir soins, ajouta-t-il, de nous conformer au cérémonial. Devant un empereur, on s'incline jusqu'à terre. Tu ne te doutes pas de ce que c'est qu'un empereur! Tu verras comme c'est majestueux. Mais nous ne pouvons être que quatre; ainsi il s'agit pas d'avoir cinquante plats de crème, ayons-en quatre grands....

— Les plus grands que je pourrai trouver.

— Et quatre assiettes de fines tartines, comme tu dis qu'il les aime.

— Je n'aurai pour lors avec moi que toi, Laurent, et mes deux gendres.

— Je me suis fait instruire des usages. Tel que tu me vois, je suis tout dressé. Le capitaine van der Klock, qui commande un navire dans les flottes de Sa Majesté, et qui va partir avec elle, m'a stylé en courtisan. Je vous marquerai le pas.

— C'est bon.

— Vous ferez tout ce que je vous dirai, et vous agirez comme moi. Faites tes apprêts, car on nous donne audience demain.

Corrad le Borgne se procura les plus grands bassins de cuivre rouge qu'il put trouver; il fit recueillir la crème que produisit le lait de toutes ses vaches traites de la veille; et flanqué de ses deux gendres, dirige par Laurent, il arriva dans son plus bel habit à la cour de Bruxelles.

Ces quatre hommes, ayant leur barbe peignée et parfumée, les cheveux vives à leur toilette, la joie dans les yeux, se trouvaient rangés en file dans la salle d'attente, tenant chacun d'une main un vaste bassin de crème, qui semblait ressortir dans l'or, et de l'autre une belle assiette d'étain luisant chargée de tartines appétissantes. Ils s'imaginaient, dans leurs goûts simples, qu'ils apportaient à l'empereur une grande fête. Ils avaient renoncé à offrir des pommes, régals trop pesants et trop communs.

Une chambellane vint les avertir que Sa Majesté attendait maître Corrad. En même temps, les deux battants de la salle d'audience s'ouvrirent. L'empereur, qui voulait se réjouir un peu, parut au fond, assis sur un trône élevé, en costume impérial, la couronne en tête et le sceptre à la main. Des dignitaires en grande tenue s'élevaient à droite et à gauche; une pléiade de pages dorés se développait devant eux.

Les quatre présentés firent éblouis. Corrad le Borgne n'avait l'œil pourtant que sur Charles-Quint; il le reconnaissait.

— C'est toujours son nez et son regard, pensait-il; mais sa barbe a poussé autant que la mienne, et son front porte plus de soucis qu'autrefois.

Pendant qu'il faisait ces réflexions, L'arrent, prenant le pas, lui dit:— Ayez soin, vous autres, de faire ainsi que moi, de saluer honnêtement et de vous incliner comme c'est prescrit.

— Va toujours, répondit Corrad, sans retirer son œil de sa contemplation. Laurent Van der Meulen marchait en grave mesure, les regards fixés aussi vers le souverain, tenant devant lui sur sa main gauche le vaste plat de crème, etendant avec dignité la main droite qui portait les tartines. Arrivé à la porte, il s'inclina pour saluer, en même temps qu'il allongea le pied pour continuer sa marche. Mais n'ayant pas remarqué qu'il y avait un degré à descendre, il

fit comme s'il eût suivi un sol plat, trébucha, s'échala par terre, la figure dans le plat de crème, et lança ses tartines à travers la salle du trône, sur les riches tapis Smyrne.

Corrad le Borgne, s'imaginant qu'il était de l'étiquette de s'allonger ventre à terre, comme son coriac, qu'il voulait imiter, se disposait à saluer ainsi que lui; il fut aidé par le degré qu'il ne vit pas non plus et tomba à côté de Laurent, avec les mêmes circonstances.

Les deux gendres eurent bien faire de s'étendre, par derrière, de mettre leur barbe dans leur plat de crème et de lancer leurs tartines dans la salle. Tout cela se fit dans la même seconde.

L'empereur, en voyant ses bons amis relever leurs figures ornées d'un masque de crème, partis d'un éclat de rire homérique, comme on dit qu'il en faisait dans son jeune âge, et, ne pouvant se contenir, descendit de son trône à la hâte pour aller exhiler son hilarité dans un cabinet voisin.

Les pages, s'expliquant mal cette brusque sortie, crurent Charles-Quint fâché, ramassèrent les tartines et les jetèrent au nez de Corrad et de sa suite. Le pauvre borgne, interloqué de ne plus avoir l'empereur, recula en disant:— Voilà de bien singuliers usages! et nous avons eu bon nez de ne pas offrir des pommes; si on nous les eût renvoyées à la tête comme les tartines, nous serions assommés!

Le gentilhomme qui avait introduit le quatre visiteurs reparut alors, suivi de valets portant des aiguilles, les quatre figures baignées de crème se lavèrent, et aussitôt le nourrisseur et ses amis furent conduits dans le cabinet où Charles-Quint riait encore.

— Par Saint-Michel! mes compères, dit-il, le déjeuner que vous m'apportiez s'est converti en joyeux entrements. Four vous refaire, je vais vous en offrir un autre.

(A continuer.)

Variétés.

INSTITUT-CANADIEN A NEW-YORK. — Nous extrayons le passage suivant d'une lettre privée qu'un de nos amis nous adresse de New-York:

« Dans le cours du mois de mai, nous avons fondé un Institut-Canadien à New-York. Nous nous assemblons tous les quinze jours, et nous avons résolu d'avoir un essai à chaque séance, autant que possible, avant la discussion.

Nous avons déjà eu quatre lectures à notre Institut. La troisième a été faite par M. G. Batchelor. Elle comprenait, sous le titre de trois chapitres de l'histoire du Canada, les trois premiers articles qu'il publia dans le *Phare* (1), mais arrangés, modifiés et allongés pour l'occasion, avec un exorde et une péroraison de circonstance. Il reçut beaucoup d'applaudissements durant le cours de son essai, qui accensa beaucoup d'étude et une facilité de style qu'il nous est rarement donné d'entendre.

« La quatrième lecture a été faite par notre président, M. Franchère. Le sujet en était: « De la colonisation dans l'Amérique du nord et surtout dans le Canada. » M. Franchère a traité son sujet tel qu'un vieux Coureur des Bois, comme lui, en était capable. La lecture de la Déclaration d'Indépendance a fait fureur.

« La prochaine séance de l'Institut aura lieu le troisième mercredi de juillet. Nous aurons un débat, à quatre orateurs inscrits à l'avance, sur l'annexion du Canada—thème fertile comme vous savez.

Nous souhaitons succès à nos jeunes amis de New-York, et nous espérons que leur zèle ne se ralentira pas, mais qu'ils continueront à avoir un lieu de réunion où leur langue natale seule se fera entendre. C'est une si douce consolation que cela seul nous est une garantie que l'Institut-Canadien de New-York vivra.—Le Pays.

INCENDIE AU ST-ESPRIIT.—Vendredi le premier juillet courant, sur les deux heures du matin, le feu se déclara dans la boutique de M. Narcisse Paillé, voiturier et en moins de trois heures le feu dévasta cette boutique qui était richement garnie d'outils, et d'une grande quantité de bois de service, un hangar à bois avec quantité de bois de chauffage et près de huit cents morceaux de sciage, une grange de soixante et deux pieds, une écurie, deux étables, une remise et deux maisons, le tout appartenant à M. Narcisse Paillé, à l'exception de l'une des deux maisons qui appartenait à M. Louis Guyon dit Lemoine.

La perte que vient d'éprouver M. Paillé est évaluée à 4500 près qu'il avait gagnés de ses épargnes, et celle de M. Lemoine à 425 qui était le seul logement qu'il possédait sur ses vieux ans. Un comité de régie pour secourir les deux infortunés fut organisé, dont Messire Chauron curé de St-Esprit, en est le président et Barthélémy Vézina le secrétaire. En conséquence leurs bons amis et concitoyens et toutes les bonnes âmes généreuses et charitables sont priés de venir au secours de ces deux infortunés.

Quelle que modique que puisse être l'offrande, le cœur généreux trouvera toujours une main reconnaissante pour la recevoir.

Ceux qui voudront bien assister ces deux infortunés messieurs, pourront s'adresser à Messire Chauron, curé du lieu.

Les journaux sont priés de reprenir cet écrit. (Communiqué.)

L'ESCLAVAGE A CUBA.—Liste des esclaves débarqués à Cuba depuis le 1er janvier: Janvier.—810, à Cubanas, consignés à son excellence don Joaquín Gamás; don Ant. Parejo agent de la reine, en a acheté 200.

Février.—803, à Cayo Medano, Pio Zarsa et Trinidad, consignés à la compagnie catalane de Cardenas, Salvador Castro et Mariano Borel, vendus publiquement sur l'habitation de ce dernier.

Mars.—1820, à Cayo Verde et Cayo Piedra, consignés à la compagnie catalane de Matanzas, etc. Avril.—997, à Rio Zarsa, Sagua, etc., consignés à Botelho et à Salvador Castro. Trente de ces derniers ont été cachés à bord du vapeur espagnol *Isabel*.

Mai.—2,027, à Cienfuegos, Matriel et Ensegnada de Cochinos, consignés à la compagnie brésilienne, et à Julian Zulueta.

Juin.—2,732, à Bailen, Cayo Frances, Trinidad et Camarioca, consignés à Pio Dias, M. Calvo, à la compagnie brésilienne et à des employés du gouvernement. Hipolito Escobal, officier de la marine, a envoyé les esquifs nécessaires au débarquement de 697 de ces derniers à Cayo Frances.

Total, 9,049 esclaves.

— Nous apprenons que le président de l'exhibition provinciale d'agriculture et d'industrie, William Workman, écuyer, avec sa libéralité ordinaire, offre des prix spéciaux pour les objets suivants, savoir:

- 1. Pour un modèle de meilleure roue à eau, diplôme et... £ 6 5 0
2. Meilleur plan pour voûte à l'épreuve du feu, dans les étages supérieurs des maisons, diplôme et... 7 10 0
3. Meilleure pompe à feu dont le cylindre ne doit pas avoir moins de 4p de diamètre. Plus grande masse d'eau, plus grande hauteur et le moins de bras diplôme et... 10 0 0
4. Meilleur pompe à feu portative, diplôme et... 2 10 0
5. Meilleur safe portatif, diplôme et... 2 10 0
6. Meilleur système de chauffage et de ventilation, avec plan pratique, diplôme et... 2 10 0
7. Meilleure machine à lever, modèle, diplôme et... 2 10 0
8. Meilleur appareil pour faciliter les moyens de s'échapper aux personnes qui se trouvent dans un édifice en feu, diplôme et... 2 10 0
9. Meilleure douzaine de pelles d'acier, manufacture canadienne, diplôme, et... 1 5 0
10. Meilleurs échantillons de gravures sur acier, exécutées en Canada, diplôme et... 2 10 0

Idem £40 0 0

Affaire du 9 Juin.—Coroner.

Enfin nous en avons fini.—A l'ouverture de la cour, hier 11 juillet, il était évident que tout le monde, coroner, jurés, avocats et le public voulaient en finir. Aussi vers trois heures, c'est-à-dire, après une heure et quelques minutes de séance, l'enquête était close. A quatre heures le coroner donnait sa charge aux jurés et il en avait déjà fini vingt minutes après.

Cette adresse du coroner reflète parfaitement la preuve confuse et contradictoire qui a été faite; elle n'implique personne,—ne fait qu'exposer brièvement les faits et résoudre les questions de droit public, civil et militaire qui s'y rattachent. Nous la publierons d'ailleurs dans une prochaine feuille.

Vers 9 heures, hier soir, le jury sorti de la salle de délibérations, et le président dit au coroner que les jurés ne pouvaient s'accorder sur un verdict, et qu'en conséquence neuf avaient signé le premier verdict—et sept avaient signé le second, auquel trois autres apportaient une restriction.

Voici ces trois pièces: Nous les jurés soussignés, trouvons, 1o. Que les défunts James McRae et Thomas O'Neil, requèrent la mort par des blessures de fusils, infligées par la fusillade d'une certaine division du 26e régiment de S. M., étant une division d'un détachement de 103 hommes de ce régiment, appelé par l'hon. Chs. Wilson, maire de la cité de Montréal, pour aider le pouvoir civil en conséquence de troubles anticipés, le 9e jour de juin dernier, à l'occasion d'une lecture alors faite par un Gavazzi, dans Zion church, dans la rue Radegonde de cette ville; —laquelle division était composée des officiers et soldats suivants, savoir:

Le lieutenant FENNIS E. QUARTLEY (Et 49 soldats.)

Le tout sous le commandement du col. Hogarth, C. B.

Que cette division de troupe tira par l'ordre du dit hon. Chs. Wilson, maire susdit, donné, après avoir lu l'acte de rior, directement aux soldats de la dite division, et non aux officiers commandant soit la dite division ou le détachement.

Que les dits soldats tirèrent ces coups de feu sans aucun ordre soit de l'officier commandant le détachement ou la division.

Qu'il n'y avait ni émeute ou troubles pour justifier ou rendre nécessaire le dit ordre de tirer.

Et les dits James McRae et Ths. O'Neil, au moment où ils reçurent les dites blessures, étaient paisibles.

2o. Que les défunts James Pollock, Peter Gillespie, C. H. Clark, J. Hutchinson, D. McGrath, Wm. Bannally et Chs. A. Adams, sont mort de blessures de fusils infligées par la division supérieure du dit détachement du dit régiment, le 9e jour de juin dernier, composé des officiers et soldats suivants:

Capt. C. Cameron, lieutenant Richard Chute (et 54 soldats) tous sous le commandement du col. Hogarth, C. B.

Que cette dernière division de troupes était postée en arrière de la 1er ou division inférieure, à une distance de 37 pas militaires, dos à dos. Et soit en entendant l'ordre de l'hon. Chs. Wilson, lequel ordre, le jury pense qu'il n'était pas limité à aucune division des dites troupes;—ou en entendant le feu de la première division de soldats tira sans aucun ordre des officiers soit en commandement du détachement ou de la division dont ils faisaient partie. Qu'il n'y avait ni émeute ni troubles aucuns, pour

justifier ou rendre nécessaire le dit ordre ou le feu. Les dits James Pollock, P. Gillespie, C. H. Clark, J. Hutchinson, D. McGrath, Wm. Bennally et Chs. A. Adams, au moment où ils reçurent les dits coups de fusil, étaient paisibles.

30. Que le dit ordre de l'hon. Chs. Wilson, donné au soldat, et la fusillade des soldats sans ordre étaient inutiles, coupables et non-justifiables.

31. Que le défunt James Walsh mourut d'une blessure infligée soit par un pistolet ou autre arme à feu, déchargé par une ou un nombre de personnes inconnues au jury, qui essayaient de disperser une population dans les environs de Zion church, parmi laquelle se trouvait le dit James Walsh, laquelle population avait d'abord maîtrisé la police de la ville, appelée pour le maintien de la paix, dans l'occasion en question, et dont l'objet était d'attaquer le dit Gavazzi ou l'auditoire dans Zion church.

32. Le jury dit de plus que la police de la ville, autant par le nombre insuffisant, que par une incapacité générale, était entièrement incapable de protéger la ville dans cette occasion, ainsi que dans toute circonstance semblable.

33. Que les jurés réprobaient néanmoins la pratique que les individus portent des armes, sous une nécessité supposée, et attirant l'attention des autorités de prendre des moyens prompts pour établir une police suffisante, capable de maintenir la paix publique en toute occasion.

34. Les jurés expriment le regret qu'un corps de troupe de S. M., soit si mal discipliné, que tier sans l'ordre de leurs officiers légaux.

35. Et ils expriment de plus le regret que des circonstances imminentes aient induit l'officier commandant de s'être départi de la pratique ordinaire de faire charger les fusils en présence de ceux sur lesquels on avait dessein de tirer, et que les soldats n'avaient pas reçu instruction avant de se rendre sur la manière dont ils devaient agir dans une telle circonstance.

36. Les jurés soussignés ne peuvent omettre de dire que, dans le cours de leur investigation, des témoignages de la nature la plus incontestable ont été donnés, et que, quoique désiant attribuer cela à une impression erronée de la part des témoins, ils ne peuvent s'empêcher de croire que ces témoignages sont une perversion coupable et préméditée de la vérité, dangereuse dans ses conséquences à la société; et en conséquence ils désirent attirer l'attention spéciale des autorités sur les dépositions de l'hon. Charles Wilson, Michel Renaud, Louis Lacroix, J. B. Simard et Chs. Schiller.

Fait à la cour de justice de Montréal, ce 11e jour juillet 1853.

H. Mulholland, président, W. E. Townsend, C. P. Ladd, Rob. Anderson, E. C. Evans, Ths. Jenking, A. Savace, J. W. Haldimand.

Les jurés soussignés, assermentés en vue des corps de James Pollock, P. Gillespie, C. H. Clark, James Hutchinson, James Walsh, J. McRae, D. McGrath, Wm. Bennally, C. H. Adams, et Th. O'Neil, afin de s'enquérir et faire rapport sur la cause de leur mort après avoir entendu les témoignages produits à l'enquête commencée le 10 juin dernier, et continuée jusqu'à cette date, devant le coroner du district de Montréal, dans la cour de justice, dans la cité de Montréal, sont d'opinion:

10. Que le dit James Walsh est mort d'une blessure de fusil, tiré par une personne inconnue, dans la soirée du 9 juin dernier, sur le marché à foins dans la dite cité.

Et que les dits James Pollock, Peter Gillespie, C. H. Clark, J. Hutchinson, J. McRae, D. McGrath, W. Bennally, C. H. Adams et T. O'Neil sont morts sans de blessures de fusils qu'ils reçurent à travers leurs corps, la tête et les membres, tirés par les troupes appelées et stationnées en deux divisions décrites durant l'enquête comme les divisions supérieure et inférieure, le 9 juin au soir dernier, sur le marché à foins, afin de réprimer toute émeute qui pourrait avoir lieu en conséquence d'une lecture, étant alors faite dans Zion church par Gavazzi.

Les dits coups de fusil tirés par les troupes et qui causèrent la mort de ces personnes, paraissent aux jurés avoir été tirés en conséquence d'un commandement militaire donné par une personne inconnue, autre que le col. Hogarth, capt. Cameron, lieutenant, ou autre officiers commandant les dites troupes, immédiatement avant la dite fusillade.

La fusillade des militaires est à regretter, quoique le maire pût être justifiable de lire l'acte de riot, au moment où il le fit, en conséquence d'un rassemblement de personnes qui se conduisaient d'une manière séditieuse et menaçante et par suite de la décharge d'armes à feu à une certaine distance des troupes; qu'il n'en était pas moins inutile d'avoir recours à une telle fusillade par les militaires, pour disperser une population, qui ne menaçait alors la vie de personne. Et qu'un tel rassemblement aurait pu être aisément dispersé par d'autres moyens, sans peut-être sacrifier la vie de personne, particulièrement parce qu'il n'y avait pas alors, en aucune place près de laquelle les troupes se trouvaient, de rassemblement séditieux ou tumultueux.

Quoique les dits jurés ne reprochent pas aux militaires d'avoir agi contre les règles de la discipline ils ne croient pas moins de leur devoir de s'exprimer fortement contre la précipitation avec laquelle les ordres et les mouvements des soldats sont faits dans ces occasions.

des seigneurs, contre l'intérêt des censitaires, comme par forme de transaction; et, il faut bien remarquer, que ces concessions, si préjudiciables aux censitaires, n'ont été faites que pour faire accepter la réforme seigneuriale par le CONSEIL LEGISLATIF; corps infirme, composé en partie des débris d'une vieille aristocratie qui bientôt, je l'espère, va descendre dans la nuit du tombeau.

Un autre acte de l'administration qu'on doit en justice signaler comme une réforme populaire et démocratique, c'est le projet du Bill de Municipalité pour le Bas-Canada, projet qui deviendra sans aucun doute loi dans la prochaine session. Pour faire voir l'importance d'une pareille mesure il me suffira de citer M. De Toqueville: "C'est pourtant dans la commune que réside la force des peuples libres. Les institutions communales sont à la science; elles la mettent à la portée du peuple; elles lui en font goûter l'usage paisible et l'habituel à s'en servir. Sans institutions communales une nation peut se donner un gouvernement libre mais elle n'a pas l'esprit de liberté. Des passions passagères, des intérêts d'un moment, le hasard des circonstances, peuvent lui donner les formes extérieures de l'indépendance; mais le despotisme refoulé dans l'intérieur du corps social reparaît tôt ou tard à la surface." (De la démocratie en Amérique.)

Le principe du bill municipal de M. Drummond est éminemment démocratique, et sur ce sujet est le meilleur professeur de foi politique que nous pourrions exiger de la présente administration. Maintenant qu'on examine les procédés des comités qui, par le grand nombre d'hommes éclairés et patriotes qu'ils comptent, occupent un rang distingué parmi les comités réformistes du Bas-Canada et nous aurons la preuve de cette avancée. Je me bornerai à citer les procédés d'une nombreuse assemblée des électeurs du comté de Huntingdon, tenue le 10 janvier 1849.

"Résolu 4. Que la loi de municipalité actuelle ne procure et ne peut procurer au pays aucun des avantages précieux que le régime municipal en soi est de nature à conférer tant sous des rapports politiques que sous des vues d'améliorations locales.

"Que les deux principales causes de ce malheureux résultat sont: 10. La gestion des intérêts divers de chaque paroisse d'un comté par un seul conseil municipal; 20. Le désordre et la confusion qui régnent dans nos lois de voiries que les conseillers municipaux doivent faire fonctionner.

"Que le rétablissement des ci-devant municipalités de paroisse, avec la constitution d'une municipalité de comté, composée des maires de chaque municipalité de paroisse, siégeant trimestriellement et s'occupant exclusivement des intérêts généraux du comté; joint à cette nouvelle loi municipale une compilation claire et précise de nos lois de voiries contribuerait puissamment à former l'éducation politique du peuple et faciliterait autant que possible les améliorations locales en ce pays."

Il est donc vrai que le Procureur Général pour le Bas-Canada a adopté en tout les principes de cette résolution.

Maintenant tenons compte à la présente administration du bill de représentation qui paraît avoir satisfait le peuple; tenons compte à la présente administration de la demande que le conseil législatif soit rendu électif; à quelle conclusion devons nous en venir? C'est qu'en justice nous devons avouer qu'entre autres mesures celles que nous venons de compter suffisent pour nous engager à encourager les efforts d'une administration qui dans une seule session a proposé plusieurs lois qui intéressent à un très haut degré l'état politique et social du peuple du Bas-Canada. Mais pourquoi encourager l'administration? parce que nous avons la profession de foi politique des hommes qui sont maintenant au pouvoir et que nous pouvons espérer d'avantage de leur administration; parce qu'ils se montrent disposés de respecter l'opinion publique franchement et constitutionnellement exprimée.

En voilà un article ministériel me direz vous, Mrs. les rédacteurs, écrit par un rouge; c'est bien; mais c'est la franchise qui lui a dicté; ce rouge est heureux dans l'intérêt de son pays de voir ses beaux rêves d'or en fait de réforme qui vont bientôt se réaliser; c'est pour quoi ce rouge se fait un devoir d'en rendre un témoignage public. En cela la conduite de ce rouge diffère beaucoup de certains journalistes qui semblent ne pas avoir le courage d'exprimer leurs opinions en politique; ou qui croient avoir beaucoup fait quand ils ont digéré avec peine un article qui, au point de vue politique, ne comporte aucun sens. Ces articles ne sont guères propres à satisfaire le lecteur et font bien peu d'honneurs à leurs auteurs.

Comité de St. : ... 10 juillet 1853.

L'ÈRE NOUVELLE.

TROIS-RIVIÈRES, MERCREDI, 20 JUILLET 1853.

Elections Municipales.

C'est vous, citoyens, qui choisissez ceux qui vous gouvernent, qui imposent vos biens, qui vous commandent de faire ceci et de ne pas faire cela.—LA MÈNNAIS.

C'est lundi prochain, le 25, que doit avoir lieu en cette ville l'élection de quatre conseillers municipaux pour remplacer ceux de nos conseillers qui cette année doivent sortir de charge. Ces élections, nous le disons à regret, ont paru pendant quelques années n'intéresser qu'un petit nombre des citoyens de cette ville, cependant elles sont d'une plus grande importance que plusieurs personnes ne se l'imaginent.

Si le bien-être et la prospérité des nations dépendent en grande partie de l'énergie et des talents de ceux qui les gouvernent, on peut dire aussi que l'avancement, le progrès et la richesse de chaque localité dépendent en grande partie de la volonté et des capacités de ceux qui sont choisis pour veiller à ses intérêts.

C'est donc une erreur que de dire que tous les hommes sont également bons, également qualifiés et également propres à remplir les devoirs que leur impose la charge de conseillers municipaux. Puisque tous ne sont pas également propres à exercer les fonctions de cette charge, puisqu'il est de l'intérêt de tous les citoyens que les affaires de chaque localité soient régies d'une manière juste et équitable et pour le plus grand bien du plus grand nombre, puisque c'est nous, citoyens, qui choisissons ceux qui nous gouvernent, qui imposent nos biens, qui nous commandent de faire ceci et de ne pas fai-

re cela, il est donc très-important et de notre plus grand intérêt de bien choisir ceux que l'on veut établir les administrateurs des affaires de notre municipalité.

Mais si ces principes sont vrais et doivent être strictement suivis dans tous les temps et dans tous les lieux, on peut dire qu'ils doivent l'être encore plus strictement cette année que par le passé, et qu'ils sont plus impérieux pour nous qu'ils ne le sont pour plusieurs autres localités, et que par conséquent nous devons plus que jamais faire tous nos efforts pour être des hommes actifs, intelligents et qui ont vraiment à cœur la prospérité de notre ville et celle de notre district.

Il suffit de réfléchir un instant pour se convaincre de cette vérité, et elle nous paraît évidente quand on considère les changements qui s'opèrent, l'activité qui se manifeste et la prospérité qu'on aperçoit autour de nous.

Mais ce n'est pas tout, dans le moment actuel une raison encore plus puissante doit nous engager à bien choisir ceux à qui nous confions le salut de notre ville et nous dirons même le bien être de toute la population de notre district, car comme nous l'avons déjà dit, notre conseil municipal doit donner le bon exemple aux autres municipalités, et cette raison est que, de l'énergie, de l'activité et des capacités de ceux que nous choisissons comme conseillers, dépendra en grande partie le succès prompt et immédiat de la belle entreprise d'un chemin de fer sur la Rive Nord du St.-Laurent.

Car si notre conseil municipal ne montre pas un peu d'énergie et de bonne volonté pour hâter le succès de cette entreprise, il est à craindre que les campagnes de notre district suivent l'exemple qu'il leur donnera.

D'un autre côté, l'on sait qu'il a déjà été question de tracer ce chemin dans l'intérieur des terres, de manière à le faire passer à quelques milles de notre ville, cela nous l'avons vu, n'est pas probable, mais pourrait néanmoins arriver si nous n'exprimons pas énergiquement le désir de le voir passer dans les limites de notre ville, si nous ne montrons tous les inconvénients qui en résulteraient pour nous et si nous ne faisons tous nos efforts pour contribuer suivant nos faibles moyens à la confection de ce chemin.

Car on dirait, et on aurait un certain droit de le dire, pourquoi faire un chemin pour l'utilité, le bénéfice et l'avantage des citoyens des Trois-Rivières, pourquoi faire passer ce chemin à leurs portes, puis qu'ils n'ont pas la volonté et le courage d'y contribuer, puis qu'ils ne font pas connaître la triste et malheureuse position dans laquelle leur ville se trouverait située, puis qu'ils n'expriment pas d'une manière ferme et énergique le désir ardent de l'avoir à proximité.

Cependant nous savons que ce désir a déjà été exprimé, qu'on a fait connaître notre position, qu'on a montré que notre ville voulait contribuer efficacement à la confection de ce chemin; mais ce que nous voulons conclure, c'est qu'il est de notre plus grand intérêt de choisir des hommes bien dotés pour en élever encore sur ce qui a déjà été fait, de manière à ne laisser aucun droit à personne de refuser de se rendre à nos justes demandes.

Mais en faisant même entièrement de côté la question du chemin de fer du nord, il est encore très-important pour nous de bien choisir nos conseillers municipaux, car il ne faut pas oublier qu'il ne suffit pas d'être bon citoyen, bon père, bon époux pour être bon conseiller municipal.

Un homme peut avoir toutes ces belles qualités, sans avoir néanmoins l'énergie, l'activité et les connaissances nécessaires pour bien diriger les affaires d'une municipalité.

D'un autre côté, notre conseil municipal est, plusieurs rapports, revêtu d'un pouvoir presque illimité, il peut entreprendre des ouvrages, faire les améliorations qu'il croira nécessaires, engager la municipalité et imposer les biens-fonds sous son contrôle pour liquider les dettes qu'il aura ainsi contractées.

Tous les hommes donc ne sont pas également propres à remplir dignement et avantageusement les fonctions de cette charge.

Le choix de ceux que nous établissons les gérants de nos affaires municipales est donc très-important. Nos élections municipales sont donc une affaire plus sérieuse et qui demande une attention plus particulière que plusieurs personnes semblent quelques fois le croire.

Mais cette année ces élections exigent un soin tout particulier, puisqu'il s'agit de donner l'élan au progrès qui se manifeste dans notre ville qui pendant tant d'années est demeurée stationnaire, et de s'assurer du succès prompt et immédiat de l'entreprise d'un chemin de fer sur la rive nord du St.-Laurent.

Que celui donc qui voudra être élu conseiller municipal jure, avant de demander les suffrages des citoyens de cette ville, de combattre pour aplanir les montagnes, pour combler les vallées et pour renverser les barrières qui séparent les peuples et les empêchent de s'embrasser comme les fils du même père.

Une Réponse.

Le Semeur de vendredi dernier publie une petite correspondance signée, V. H. Pacaud, par laquelle ce brave homme, somme impérieusement les "Rédacteurs, Collaborateurs et Inspirateurs de l'Ere Nouvelle" de lui donner le nom de l'auteur de la correspondance signée "Cirovex," qui a paru dans notre feuille du 6 courant. Sinon, ajoute-t-il emphatiquement, il frappera et attaquera indistinctement "Rédacteurs Collaborateurs et Inspirateurs, etc., etc., etc."

doué du sens commun ordinaire il se serait aperçu qu'il prenait tout juste le bon moyen de faire refuser sa demande, en disant qu'il ne voulait avoir le nom de l'auteur, que pour avoir le plaisir de lui dire de grosses injures personnelles.

Et quant aux sottises fanfaronnades de M. Pacaud, et de ses menaces à la Don Quichotte qu'ils nous adressent, les Rédacteurs et Collaborateurs de l'Ere Nouvelle en rient de bon cœur, et sont tellement persuadés d'avance de la faiblesse physique et morale de cet individu, qu'ils ne peuvent que soupirer après l'heureux instant qui leur procurera le plaisir de voir ce nouveau chevalier de la manche, chevaucher par monts et par vaux pour régenter les Rédacteurs et Collaborateurs de l'Ere Nouvelle.

Chemins de Fer du Nord.

NOTRE conseil municipal, dans sa séance de lundi soir, après s'être formé en comité général, a résolu sur le rapport du comité, de prendre des actions dans le capital de la "compagnie du chemin de fer de la rive nord" au montant de £12,500, comme on le voit par la résolution que nous publions.

On a aussi introduit devant le conseil un projet de règlement, concernant les souscriptions qui seront faites en faveur de ce chemin, et qui sera soumis au public lorsqu'il aura été approuvé par le conseil.

"Résolu.—Qu'il est de l'intérêt des habitants de cette ville que la municipalité prenne des actions dans le capital de la "compagnie du chemin de fer de la rive nord" au montant de £12,500 courant.

Examen des Elèves du Collège de Nicolet.

Nous n'avons pas eu le plaisir d'assister aux exercices littéraires et scientifiques qui ont eu lieu la semaine dernière au séminaire de Nicolet, mais on nous dit que plusieurs élèves s'y sont distingués, et que tous ont répondu avec avantage aux questions qui leur ont été soumises.

On sait que depuis quelques années cette institution a introduit quelques changements dans son système d'éducation, et que tout y est maintenant conduit de manière à assurer à la jeunesse studieuse une éducation classique et pratique.

Aussi on dit qu'un grand nombre d'élèves fréquentent cette maison et que les quelques années qu'ils y passent sont très-bien utilisées.

Nous publions plus bas la liste des prix décernés aux élèves qui cette année se sont distingués par leurs talents, leur aptitude, leur travail et leur conduite.

EN PHILOSOPHIE.

Le 1er. prix de Physique est décerné à N. Ricard, le 2d. prix à Philippe Gélinas, le 1er. accessit à N. Héroux, et le 2d. accessit à Guertin.

Le 1er. prix de Mathématiques est décerné à N. Ed. Ricard, le 2d. prix à Ph. Gélinas.

EN RHÉTORIQUE.

Le prix d'Excellence est décerné à Ad. Billy, l'accessit à Ovide Beaubien.

Le 1er. prix de composition est décerné à Ph. Brassard, le second à Ad. Billy, le 1er. accessit à D. Montambault, le 2d. accessit à Elie Panneton et à O. Beaubien, le 3me. à Romuald Fortier.

Le 1er. prix de Thèmes latins est décerné à Ad. Billy, le second à D. Montambault, le 1er. accessit à Ph. Giroux, le 2d. accessit à Elie Panneton, le 3me. à Ovide Beaubien.

Le 1er. pr. de Vers. latins est déc. à T. Moreault et Alphée Lemay exæquo, le 2d. à J. B. Lajoie, J. Donville et And. Audette exæquo, le 1er. ac. à H. Biron, et Bellemare exæquo, le 2d. J. Blais le 3e à S. Rivard.

Le 1er. pr. de Comptabilité est déc. à J. Blais, le 2d. à E. Dauth et F. Moreault, le 1er. ac. à H. Biron, le 2d. à S. Rivard et xa Méthot exæquo, le 3e. à Moysé St.-Cyr et Damase Caruffel exæquo.

Le 1er. pr. d'Histoire et de Mythologie est déc. à T. Moreault et J. Donville exæquo, le 2d. à M. St.-Cyr, le 1er. ac. à H. Biron, le 2d. à Aug. Angers, le 3e. à H. Beauchemin.

Le pr. de Géographie est déc. à H. Biron, le 1er. ac. à P. Bellemare et J. B. Lajoie exæquo, le 2d. à Moysé Proulx, le 3e. à T. Moreault et St.-Cyr exæquo.

Le prix d'Arithmétique est déc. à J. Blais, le 1er. ac. à M. St.-Cyr, le 2d. à X. Méthot et S. Rivard, le 3me. à J. Donville.

Le prix de Langue Grecque est déc. à P. Bellemare et M. St.-Cyr exæquo, le 1er. ac. à J. Donville, le 2d. à T. Moreault, le 3me. à E. Dauth.

EN MÉTHODE.

Le prix d'Excellence est décerné à Maj. Marchand, l'accessit à L. Pothier.

Le 1er. pr. de Thèmes est déc. à M. Marchand, le 2d. à L. Pothier, le 1er. accessit à J. Tessier, le 2d. à T. Fréchette, Aimé Beaubien et G. Gélinas, exæquo, le 3me. à F. Roy.

Le 1er. pr. de Versions latines est déc. à M. Marchand, le 2d. à L. Pothier, le 1er. ac. à Th. Fréchette et A. Beaubien exæquo, le 2d. à Jos. Tessier, le 3me à G. Gélinas.

Le 1er. pr. de Versions Anglaises est d. à L. Pothier, le 2d. à M. Marchand, le 1er. ac. à Th. Fréchette et N. Dénoyot exæquo, le 2d. à Jos. Tessier, le 3me. à Aimé Beaubien.

Le prix d'Arithmétique est déc. à M. Marchand, l'ac. à L. Pothier, le 2d. à Th. Fréchette.

Dans la récitation de la Géographie le p. a été m. par Jos. Tessier, Thos. Martel et Er. Gélinas exæquo, l'ac. à Alf. Smith.

Dans la récitation de la Gram. Grecque le p. a été mérité par T. Martel, l'ac. par L. Pothier et P. Boudreau exæquo.

Dans la récitation de la Gram. franc. le pr. a été mérité par Alf. Smith, l'ac. par L. Pothier, Th. Martel, Er. Gélinas et R. Provencier exæquo.

Pour l'Histoire, le pr. est déc. à Thos. Martel, l'accessit à Jos. Tessier et Désilets exæquo.

EN SYNTAXE.

Le prix d'Excellence est décerné à P. Grenier, l'ac. à Dominique Ebacher.

Dans la récitation de Géographie le prix a été mérité par Anselme Trudel, l'ac. par Dom. Ebacher et Ulric Arcand exæquo.

Dans la récitation de la Gram. lat. et Grec. le prix a été mérité par P. Grenier, l'ac. par Ans. Trudel et Antoine Lamy exæquo.

Dans la récitation de la Gram. Franc. le prix a été mérité par P. Grenier, l'accessit par Ant. Lamy.

Dans la récitation de la Gram. Angl. le prix a été mérité par P. Grenier, l'ac. par Damas Milette.

Le 1er. prix de Thèmes latins est déc. à Dom. Ebacher, le 2d. à Ulric Arcand, le 1er. ac. à P. Grenier, le 2d. à Damas Milette, le 3e. à Ant. Trudel.

Le 1er. pr. de Versions latines est d. à Ant. Trudel, le 2d. à P. Grenier, le 1er. ac. à Ant. Lamy, le 2d. à Ebacher, le 3e à M. Désilets.

Le 1er. pr. de Versions Angl. est d. à Dom. Ebacher, le 2d. à P. Grenier, le 1er. ac. à Ant. Trudel, le 2d. à Herer Savoie, le 3e. à U. Arcand.

Le 1er. pr. d'Arithmétique est déc. à Evar. Brassard, le 1er. ac. à Ch. Verge, le 2d. à Prosper Dussablon, et Anselme Trudel, Ulric Arcand.

EN ÉLÉMENTS.

Le prix d'Excellence est décerné à Ev. Gélinas, l'accessit à J. Blanchet.

Le 1er. pr. de Thèmes latins est déc. à Ev. Gélinas, le 2d. à Zéphirin Champoux, le 1er. ac. à Jean Blanchet, le 2d. à David Champoux, le 3e. à Casimir Laquerre.

Le 1er. pr. de Versions latines est déc. à Ev. Gélinas, le 2d. à Jean Blanchet, le 1er. ac. à David Champoux et Zéphirin Champoux exæquo, le 2d. à Olivier Salois, le 3e. à Honoré Thérien.

Le 1er. pr. de Versions Anglaises est déc. à David Champoux, le 2d. Zéphirin Champoux, le 1er. ac. à Jean Blanchet, le 2d. à Evariste Gélinas, le 3e à Xavier Baillargeon et Thomas Queen exæquo.

Le 1er. pr. d'Arithmétique est déc. à David Champoux et Xavier Baillargeon exæquo, le 2d. à Jean Blanchet, le 1er. ac. à Zéphirin Champoux, à Evariste Gélinas, le 3e. à Ovide Toupin et Honoré Thérien exæquo.

Le 1er. pr. de Grammaire latine est déc. à Evariste Gélinas et Jean Blanchet exæquo, le 1er. ac. à Zéphirin Champoux et Joachim Marchand exæquo, le 2d. à Louis Marchand et Pierre Chavanel exæquo.

Le 1er. pr. de Grammaire française est déc. à Zéphirin et Evariste Gélinas exæquo, le 1er. ac. à David Champoux le 2d. à Jean Bourgeois.

1re. Section de Grammaire Anglaise.

Le 1er. pr. de Gram. Angl. est déc. à James Nevil, le 1er. ac. à Obeur Kent, le 2d. à Talbot White.

2de. Section de Gram. Angl.

Le 1er. pr. est déc. à Sam. Hart, le 2d. pr. à Ruben Hart, le 1er. ac. à James Denison.

3ième Section de Gram. Anglaise.

Le 1er. pr. est déc. à Onésime Dumont, le 1er. ac. à Joseph Grandmont.

Le 1er. pr. d'Arithmétique est déc. à James Nevil, le 1er. ac. à Sam. Hart, le 2d. ac. à James Denison.

Le 1er. pr. de composition Anglaise est décerné à Oscar Kent, le 1er. ac. à Talbot White, le 2d à Barnard Brady.

1re Classe de Géographie.

Le 1er. pr. est décerné à Oscar Kent, le 1er. ac. à Talbot White, le 2d. ac. à William Dee.

2de. Classe de Géographie.

Le 1er. pr. est déc. à Sam. Hart, le 1er. ac. à R. Hart, le 2d. à James Denison.

Le 1er. pr. de Thèmes Anglaises est déc. à Talbot White, le 1er. ac. à Oscar Kent, le 2d. Brady.

Le 1er. pr. d'Écriture est déc. à Albert Hughes, le 1er. ac. Talbot White le 2d. à James Denison.

Gram. Franc. 1ère Section.

Le 1er. pr. est déc. à O. Dumond, et Jos. Grandmont exæquo, le 1er. ac. T. White, le 2d. Oscar Kent.

2de Section.

Le 1er. pr. est déc. à J. Neville, le 1er. ac. Marcotte, le 2d. Bourgouin.

Arithmétique. 1ère Section.

Le 1er. pr. est déc. à T. White, le 1er. ac. Rousseau, le 2d. ac. Dumond.

2de Section.

Le 1er. pr. Brady, le 1er. ac. Kent.

Le 1er. pr. d'Analyse Grammaticale est déc. à O. Dumond, le 2d. pr. à Grandmont, le 1er. ac. Rousseau, le 2d. White.

DESSIN.

Le 1er. prix de dessin au crayon noir est déc. à Sévère Rivard, le 1er. ac. à Evariste Gélinas, le 2d. Will. Brown, le 3e Théodore Lottinville.

Le 1er prix de dessin au crayon de mine de Plomb est décerné à Joseph Blais, le 21. pr. André Audet, le 1er. ac. Onésime Dumond, le 2d. ac. Zéph. Champoux.

Le 1er. pr. au dessin d'estampe est décerné à Théodore Duchesnay, le 1er. ac. à Biophias Gouin.

Le 1er. pr. de peinture à l'aquarelle est décerné à Ch. Verge, le 1er. ac. Henry Hughes, le 2d. Jean Boudreau.

Le 1er. pr. de peinture au pastel est décerné à M. reault, le 1er. ac. Hy. Beauchemin.

Le 1er. pr. à l'encre de Chine est décerné à Adolphe Billy, le 1er. ac. Ulric Arcaud.

Le 1er. pr. de dessin, à la plume est décerné à M. reault, le 1er. ac. Hy. Beauchemin.

HORTICULTURE

Dans la division des Grands, le 1er. pr. est à N. Ricard, Hyc. Trahan, Jos. Blais, Eliu Dauth Aug. Angers, Jos. Tessier, exæquo.

Le 2d. pr. à Phil. Giroux; Moise Proulx, Cléophas Gouin exæquo.

Dans la division des Petits, le 1er. pr. est décerné à George Gélmas, Onésime Beauchemin, Octave Girard, Samuel Hart, Prosper Dusablon exæquo.

Le 2d. pr. à Hyc. Beauchemin, François Xavier Lambert, Octave Gilbert, Zéph. Champoux.

Turf Club des Trois-Rivières.

A une assemblée préliminaire des citoyens des Trois-Rivières pour prendre en considération le rétablissement du Turf Club des Trois-Rivières, tenue à l'Hotel Keenan, Mardi soir le 18 courant.

Le Dr. Gilmour est appelé au fauteuil et Chas. Hughes, écrivain, est prié d'agir comme secrétaire.

Proposé par Geo. Stobbs, écrivain, secondé par M. T. Rickaby; qu'il est expédié pour l'intérêt de la ville et du District des Trois-Rivières qu'un Turf Club soit formé, et que l'on procède à l'élection des officiers.

Proposé par M. J. Keenan secondé par M. Paucard.—Que Jas. Dickson, écrivain, soit le président du dit Club.

Proposé par A. McDonald, écrivain, secondé par M. J. Kerr.—Que le Dr. Gilmour en soit le vice-président.

Proposé par le Dr. Gilmour secondé par M. Geo. A. Gouin, que Chas. Hughes, écrivain, en soit le secrétaire trésorier.

Proposé par J. Broster, écrivain, secondé par le Dr. Gilmour. Qu'un comité de 30 membres soit nommé pour correspondre avec le Turf Club de Montréal et que le dit comité soit requis d'appeler une assemblée pour former des règles et règlements pour la régie du dit club, que cinq forme le quorum.

Proposé par F. X. Turcotte, écrivain, secondé par le Dr. Gilmour. Que le secrétaire du club de Trois-Rivières est autorisé d'envoyer une copie des procès-verbaux de cette assemblée au secrétaire du club de Montréal, en le priant de vouloir lui transmettre une copie de leurs règles et règlements.

Proposé par A. McDonald, écrivain, secondé par H. Lor, écrivain. Que lundi prochain le 25 courant, soit le jour fixé pour une assemblée des citoyens de la ville et du district des Trois-Rivières, favorable au rétablissement du dit Turf Club.

Geo. Stobbs, écrivain, est appelé au fauteuil; Proposé par M. H. Paucard secondé par M. J. Keenan, que les remerciements de cette assemblée soient votés au président et au secrétaire pour la conduite habile et impartiale tenue pendant l'assemblée.

(Signé,) CHAS. HUGHES, Sec. T. R. T. C.

ATTENTION.

TOUTES personnes endettées envers la fabrique de cette ville sont requises de venir payer immédiatement au bureau du sousigné, autrement leurs comptes seront mis entre les mains du procureur de la fabrique.

Par ordre du Marguillier en charge. L. L. CLAIR, Avocat. Trois-Rivières, 29 juillet 1853.

Dissolution de Société.

LA SOCIÉTÉ ci-devant existante sous les noms et raisons de R. et L. ROBICHON est dissoute de ce jour de consentement mutuel. Les affaires de la dite société seront réglées par R. Robichon, qui est seul autorisé à en retirer les dettes et en donner des quittances valables.

RÉNÉ ROBICHON. L. ROBICHON. Trois-Rivières, 6 juillet 1853.

A VENDRE. UN POUVOIR D'EAU SUR LE ST.-MAURICE.

LES sousignés offrent en vente leur POUVOIR d'EAU aux chutes de Shawenigan, sur la Rivière St.-Maurice, et aussi la propriété adjacente, consistant en 365 acres de terre possédés en franc et commun seage. Ces chutes se précipitent d'une hauteur de plus de 150 pieds, en sorte que l'on peut dire avec certitude que le pouvoir d'eau est illimité; adessus des chutes, la propriété longe une baie formée par un détour de la rivière et qui peut contenir une quantité de billets dans toutes les saisons de l'année et en parfaite sûreté, tandis que de son côté, le bassin inférieur offre toutes les facilités pour la conduite des radeaux. L'on peut se procurer des billets en abondance, surtout depuis que le vaste territoire qu'arrose le St.-Maurice et ses tributaires a été ouvert par les ouvrages du gouvernement.

En considérant tous les avantages que possède la propriété que l'on offre maintenant en vente, les sousignés n'hésitent pas à dire que l'on ne peut trouver en Canada un endroit plus propice pour le sciage du bois, soit pour le marché Anglais ou pour le marché Américain.

J. GORDON. G. BAPTIST. THOMAS GORDON. Pour les détails et plans, s'adresser à GEORGE IRVINE, écrivain, Québec.

G. BAPTIST & Co., Trois-Rivières. JAMES BURNS, écrivain, Montréal. Trois-Rivières, 29 juin 1853.—61

NEW BAKERY, NOTRE DAME STREET, Near Mrs. Anderson's Brewery.

THE undersigned begs most respectfully to inform the inhabitants of Three Rivers and its vicinity, that he has leased the above premises, and shall be prepared on and after MONDAY, 11th inst. to supply those who may please to patronize him, with BREAD of such a quality as shall not fail to give satisfaction, and that it will be at all times his study to produce an article that will merit a share of public patronage.

All orders lets at Mr. Charles Louthood's, Grocer, Platon Street, will meet due attention. T. LAMB. Three Rivers, July 6th 1853.

BOULANGERIE NOUVELLE, RUE NOTRE-DAME, Pres de la Brasserie de Made. Anderson.

LE sousigné informe très-respectueusement les habitants des Trois-Rivières et des environs, qu'il a loué l'établissement ci-dessus, et qu'il sera prêt, le 1er. LUNDI le 11 du courant, à fournir, à tous ceux qui voudront bien l'encourager, du PAIN d'une qualité à donner une entière satisfaction. Il fera toujours son possible pour produire un article, qui méritera une part de l'approvisionnement public.

Tous ordres laissés chez M. Charles Louthood, Épicerier, rue du Platon, recevront une attention immédiate. T. LAMB. Trois-Rivières, 6 juillet 1853.

NOUVEAU STEAMER POUR LES PASSAGERS ET POUR LE MARCHÉ.

LE CANADYEN. Du Port St.-François et Trois-Rivières à Québec.

Trois Voyages par Semaine.

ARRÉTANT aux différentes Paroisses sur les deux rives du Fleuve, pourvu de Quais, et où des Quais temporaires seront érigés suffisamment surs pour y embarquer les passagers et le fret avec sûreté.

LES difficultés que rencontrent la population des deux rives du Fleuve pour se rendre à Québec sont très grandes, vu qu'il n'y a qu'une seule place en bas des Trois-Rivières (Batiscan) où une seule ligne de steamers s'arrête. La hausse dans les prix des produits agricoles dans le marché de Québec, donnerait de bons profits aux cultivateurs, si ce n'était le délai, les dépenses et les inconvénients que les marchands et autres ont à souffrir avant que leurs frets soient rendus et livrés à Québec.

Toutes ces circonstances ont engagé J. B. RYAN à venir de l'étranger et offrir ses services pour remédier à ces inconvénients sans nombre, en levant par souscription, soit en fonds, en (scrip) ou en prêts, une somme d'argent (disons £5,000) pouvant suffire à mettre sur cette route un STEAMER égal en grandeur et en vitesse au Steamer le Custor qui fait maintenant le trajet entre les Trois-Rivières et Montréal, et construit de manière à ce que son tirant d'eau soit le moindre possible, afin qu'il puisse accoster aux différentes paroisses sur sa route.

LES TAUX PROPOSÉS SONT: — Chambre, allant ou venant, 5s., sans les repas. Pont, du Platon, allant ou venant, 1s. 3d. Les Taux du Fret seront les mêmes que ceux de la Ligne de la Malte.

Aussitôt qu'un nombre suffisant de noms seront inscrits sur les différentes listes pour assurer l'entreprise, le corps du Bâtiment et l'engin seront mis en construction immédiatement pour que le vaisseau soit prêt de bonne heure au printemps de 1854.

Les Paris sont de £100 Les noms devront être enregistrés. Tous les Prêts de £100 ou au-dessus, seront remboursés à chaque prêt par J. B. RYAN, en trois paiements annuels de £40 chaque, le 1er Février de chacune des années 1855-56 et 57 faisant un surplus de £20 dans les trois ans en sus des £100 prêtés.

Les Souscripteurs de £50 ou au-dessus devront s'attendre à payer un-tiers comptant, un billet pour un-tiers à trois mois et un billet pour la balance à 6 mois; le tout étant payé, des scrips leur seront donnés.

Toutes souscriptions au-dessous de £50 devront être payées comptant, et des scrips seront émanés immédiatement.

Afin de s'assurer autant que possible des efforts réunis de toutes les classes, des scrips de £5 seront émanés aux cultivateurs et autres.

Tous les possesseurs de scrips auront droit à 10 pour cent de déduction sur le gros montant de leurs scrips. Un-tiers du montant de leurs scrips étant retiré annuellement.

Tous ceux qui ont des parts et les Souscripteurs de £100 ou au-dessus seront éligibles à devenir membres du Comité de Régie. Ce Comité se composera de cinq personnes éligibles qui seront investies des privilèges ordinaires, et tiendront une hypothèque sur le vaisseau pour le gros montant des diverses sommes d'argent souscrites dans les différentes localités jusqu'à ce que le tout soit liquidé par J. B. RYAN.

Montréal, 13 juillet, 1853.

ATTENTION! ATTENTION!!!

Le Sousigné informe respectueusement les habitants de la VILLE DES TROIS-RIVIERES ET CEUX DES PAROISSES CIRCONVOISINES, QU'IL A OUVERT

UN MAGASIN EN GROS ET EN DETAIL, DANS LA MAISON CI-DEVANT OCCUPÉE PAR M. PIERRE DESFOSSÉS.

Lequel consiste en Marchandises Sèches, Epicerie, Quincailleries, Faïence, Cuir, Lard, Fleur, etc., qu'il importe lui-même de l'étranger par l'entremise d'une Maison de Commerce de Montréal; il espère avec ces moyens et la ponctualité qu'il mettra aux affaires, pouvoir mériter l'encouragement du public.

Il vend en même temps les produits du Cultivateur pour ARGENT COMPTANT ou en ÉCHANGE pour des MARCHANDISES, tels que:

Blé, Avoine, Orge, pois, Beurre, Potasse, Perlasse, etc., au plus haut prix du marché.

Le sousigné prie MM. les marchands de la campagne de visiter son établissement avant d'aller faire leurs achats à Montréal ou à Québec et ils peuvent être assurés que sous le rapport du bon marché ils ne pourront jamais trouver plus d'avantages dans les autres villes du pays, vu qu'il importe lui-même toutes ses marchandises.

O. CHENEVERT. Trois-Rivières, 12 mai 1853.

NOTICE.

Is hereby given, that it has pleased the Governor in Council, to appoint the days and places when and where the Inspector of Weights and Measures, for the District of Three Rivers ought to be and attend with the stamps and copies of the standard Weights and Measures in his custody, to examine, compare and stamp, all such Beams Scales and Weighing Machines, Weights and Measures as shall be brought to him for that purpose, in obedience and conformity to the 5th section, of the act 12 Vic. chap 54, intitled:—"An act to amend the law relative to the inspection of Weights and Measures in Lower Canada" and that in consequence I will attend on the days and at the places, appointed and which are hereafter mentioned, with the Stamps and Copies of the Standard Weights and Measures, to examine and compare, and stamp if they be found correct, all Beams Scales and Weighing Machines, Weights and Measures made use of in buying or selling in this District, to wit: For the Town of Three Rivers, St. Maurice Forges, St. Margaret, the Bailliage, at Three Rivers, on the 28th, 29th and 30th July.

SOUTH SIDE. For Bécancour and St.-Gertrude, at Bécancour on the 1st August. For Gentilly, at Gentilly, on the 2 August. For St.-Pierre Les Becquets, at St.-Pierre, on the 3 August.

For St.-Grégoire at St.-Pierre Célestin, at St.-Grégoire, on the 5 August. For St.-Mouque, at St.-Mouque, on the 6 August. For Nicolet, at Nicolet, on the 8 August.

For la Baie du Febvre, at St.-Zéphirin, at la Baie, on the 9 August. For St.-François du Lac, at St.-François, on the 10 August.

For St.-Michel d'Yamaska, at St.-Michel d'Yamaska, on the 11 August. For St.-David, at St.-David, on the 12 and 13 August. For St.-Guillaume d'Upton, at St.-Guillaume, on the 15 August.

For Drummondville at Acton at Wickham at Drummondville, on the 17 August. For Warwick, at Warwick, on the 20 August. For St.-Christophe, at St.-Christophe, on the 22 August. For Arthabaska, at Arthabaska, on the 23 August. For Standfold, at Standfold, on the 24 August. For Blandford, at Blandford, on the 25 August.

NORTH SIDE. For St.-Anne de la Pérade, at St.-Anne, on the 30 August. For St.-Prosper, at St.-Prosper, on the 31 August. For St.-Stanislas, at St.-Stanislas, on the 1st September. For St.-Geneviève de Batiscan, at St.-Geneviève, on the 2 September.

For Batiscan and the Batiscan Forges, at Batiscan, on the 3 September. For Champlain, at Champlain, on the 5 September. For le Cap de la Magdelaine and St.-Maurice, at the Cap, on the 6 September.

For Maskinongé and St.-Justin, at Maskinongé, on the 8 September. For St.-Ursule, at St.-Ursule, on the 9 September. For Rivière du Loup, at Rivière du Loup, on the 10 sept. For St.-Léon, St.-Paulin and the Townships of Hunters-town, at St.-Léon, on the 13 September.

For St.-Barnabé, at St.-Barnabé, on the 14 September. For St.-Sévère, at St.-Sévère on the 15 September. For Ste.-Anne d'Yamachiche, at Yamachiche, on the 16 September.

For le Pointe du Lac, at le Pointe du Lac, on the 19 September. And at my office in this Town, on all other week-days of the year. L. B. GARCEAU, Revenue Inspector.

Three-Rivers, 22 June 1853.

AVIS

EST par le présent donné, qu'il a plu au Gouverneur des Poids et Mesures pour le District des Trois-Rivières, de se rendre aux lieux et lieux fixes et qui sont ci-après mentionnés, avec les estampes et modèles des poids et mesure d'étalon pour examiner, comparer et estamer s'ils sont trouvés corrects, tous les poids et mesures en usage dans les achats et vente dans ce district, savoir: —

Pour la Ville des Trois-Rivières, Forges St.-Maurice, Ste.-Marguerite, Bailliage, à Trois-Rivières, le 28, 29 et 30 Juillet.

COTE DU SUD. Pour Bécancour et Ste.-Gertrude, à Bécancour le 1er. Aout. Pour Gentilly, à Gentilly, le 2 Aout. Pour St.-Pierre LesBecquets, à St.-Pierre, le 3 Aout. Pour St.-Grégoire et St.-Pierre Célestin, à St.-Grégoire, le 5 Aout.

Pour St.-Mouque, à St.-Mouque, le 6 Aout. Pour Nicolet, à Nicolet, le 8 Aout. Pour la Baie du Febvre, et St.-Zéphirin, à la Baie, le 9 Aout.

Pour St.-François du Lac, à St.-François, le 10 Aout. Pour St.-Michel d'Yamaska, à St.-Michel d'Yamaska, le 11 Aout.

Pour St.-David, à St.-David, le 12 et 13 Aout. Pour St.-Guillaume d'Upton, à St.-Guillaume, le 15 Aout.

Pour Drummondville et Acton et Wickam, à Drummondville, le 17 Aout. Pour Warwick, à Warwick, le 20 Aout. Pour St.-Christophe, à St.-Christophe, le 22 Aout. Pour Arthabaska, à Arthabaska, le 23 Aout. Pour Standfold, à Standfold, le 24 Aout. Pour Blandford, à Blandford, le 25 Aout.

COTE DU NORD. Pour Ste.-Anne de la Pérade, à Ste.-Anne, le 30 Aout. Pour St.-Prosper, à St.-Prosper, le 31 Aout. Pour St.-Stanislas, à St.-Stanislas, le 1er. septembre. Pour Ste.-Geneviève de Batiscan, à Ste.-Geneviève, le 2 Septembre.

Pour Batiscan et les forges de Batiscan, à Batiscan, le 3 septembre. Pour Champlain, à Champlain, le 5 septembre. Pour le Cap de la Magdelaine et St.-Maurice, au Cap, le 6 septembre.

Pour Maskinongé et St.-Justin, à Maskinongé, le 8 septembre. Pour St.-Ursule, à St.-Ursule, le 9 septembre. Pour la Rivière du Loup, à la Rivière du Loup, le 10 septembre.

Pour St.-Léon, St.-Paulin et le Township de Hunters-town, à St.-Léon, le 13 septembre. Pour St.-Barnabé, à St.-Barnabé, le 14 septembre. Pour St.-Sévère, à St.-Sévère, le 15 septembre. Pour Ste.-Anne d'Yamachiche, à Yamachiche, le 16 septembre.

Pour le Pointe du Lac, à le Pointe du Lac, le 19 septembre. Et à mon bureau en cette Ville, tous les autres jours de l'année, les dimanches et les fêtes exceptés. L. B. GARCEAU, Inspecteur du Revenu.

Trois-Rivières, 22 juin 1853.

J. A. OLIVIER,



MARCHAND, RUE NOTRE-DAME.

Le sousigné à l'honneur d'informer ses amis et le public en général, qu'ayant ce printemps agrandi considérablement son établissement, offre maintenant en vente, un assortiment aussi riche que varié, de

QUINCAILLERIES, FERRONNERIES, Haches, Couteaux, Fer en barre et rond, Clous de toute espèce, Poêles, Cadenas, Godendards, Limes, etc.,

MASTIC ET PEINTURES différentes couleurs, et VITRES de différentes grandeurs. — AUSSI: — MARCHANDISES SÈCHES DE GOUT et d'ÉTAPÉ. Salsins, Soies, Gros de Naples, et objets de fantaisie, Foile de Hollande, Coton blanc, Baré, Jaune, etc., etc.

— De Plus: — ÉPICERIES VARIÉES ET DE QUALITÉ SUPÉRIEURE: Cassonade, Sucre blanc, Ecrasé, du Pays. Tabac, Thé de différentes qualités. Savon, Chandelle, Café, Poivre, Indigo, etc., etc.

Huile de Lin de qualité supérieure et qu'il fait fabriquer lui-même. — ENFIN: — 2,000 minots de Sel.

Le sousigné invite ses patrons et amis à venir le visiter, et les assure qu'ils seront satisfaits et du prix et de la qualité de ses marchandises. Trois-Rivières, 17 mai 1853.

AVIS.

Le sousigné se retirant définitivement des affaires et du commerce qu'il faisait ci-devant en cette ville, prévient, en conséquence de ce changement, ceux à qui il appartient; qu'il ne sera pas responsable des dettes qui pourraient par la suite être contractées en son nom; à moins pourtant que ces dettes ne soient contractées par quelques uns des membres de sa famille.

OLIVIER GOUIN. Trois-Rivières, 22 juin 1853.

PHARMACIE CANADIENNE, RUE NOTRE-DAME, 86, Vis-à-vis le nouveau Palais de Justice 86, Montréal.

LES sousignés ont constamment en mains, en GROS et en DETAIL, des Drogues, médecines, médecines à patentes, produits chimiques, parfums, bois de Senteurs, etc.

Sirope de Tempérance, tel que le sirop de Citron, de Ginjaebre, Salsaparrille, Orange, d'Orgéat, de Vanille, de Poires, de Framboises, etc., A vendre au gallon ou à la douzaine.

C. VANFELSON, ET CIE. Pharmaciens Chimistes Montréal.

Colle liquide a Patente!!! Cette célèbre colle est connue depuis longtemps en Angleterre et à Montréal, elle est propre à coller le verre, la faïence, la porcelaine, le bois, etc.

Gouttes pour le mal de dents guérissant les douleurs dans quelque seconde et ne contenant rien d'injurieux. — AUSSI: — Pâte dentifrice d'Iris, une des meilleures préparations pour nettoyer les dents et les blanchir, aussi elle renforce les gencives.

— AUSSI: — Le célèbre Kathairon de Lyon pour les cheveux. Toutes ses préparations sont à vendre en gros et en détail par C. VanFelson, et cie Pharmaciens, 86, Rue Notre-Dame, Montréal et par notre agent M. H. Craig aux Trois-Rivières. 8 Juin 1853.

WILLIAM R. ADAIR, Magasin de Bottes, Souliers, &c.

COIN DES RUES NOTRE-DAME ET DES FORGES. TROIS-RIVIERES. UNE grande variété de Souliers, de cuir, à patente, à la Jenny Lind, Prunelle, Satin, Kid, pour les Dames et Demoiselles. Souliers de toutes sortes pour les enfants. Bottes de cuir pour les Messieurs, de cuir à patente, etc., etc.

Fournitures pour les Cordonniers de toutes sortes; Veau Français, Anglais, Américain; Cuir à patente de veau et loup-marin; Cuir de Vache de toutes espèces; Cuir à senelle, Cuir à Harnais, Cuir Canadien, avec beaucoup d'autres articles que l'on pourra se procurer à ce magasin à des prix bien modérés.

Toujours en main un bon assortiment de Souliers et Bottes pour grosses ouvrages tel que pour les hommes employés dans les chantiers du St.-Maurice. Pour de l'Argent comptant seulement. 8 juin 1853.

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT situé dans la rue Notre Dame, en profondeur jusqu'à la rivière St.-Laurent. Avec une Maison, Hangar, Potasserie, Perlasserie, dessus construits avec tous les outils nécessaires à la confection de la Potasse et la Perlasse.

Toutes les bâties sont en très bon ordre. Pour de plus amples informations s'adresser au sousigné. JOHN U. RITTER. Trois-Rivières, 25 mai 1853.

CONTREFAÇONS! CONTREFAÇONS!

\$100 RECOMPENCE!! QUICONQUE prouvera que les portraits au daguerré type tirés par M. P. DUPONT à son atelier, rue Notre-Dame, dans la maison occupée ci-devant par M. Jean Desfosés, ne sont pas une vraie et fidèle copie de l'original.

Le sousigné offre de tirer à son atelier, des portraits de différentes dimensions et aux prix les plus modérés de 3s. 9d. et au dessus.

Le sousigné est prêt à recevoir ses amis et patrons depuis 8 A. M. jusqu'à 7 P. M. Ces heures sont les plus favorables pour donner une ressemblance parfaite. Trois-Rivières, 8 juin 1853.

AVIS AUX MALADES.

Pharmacie du Docteur Turcotte, RUE DU PLATON.

On trouvera à cette Pharmacie toutes espèces de MÉDICAMENTS, garantis purs et de prix modérés. Les consultations seront gratuites pour ceux qui achèteront les remèdes à sa Pharmacie.

DENTS, DENTS—MAL DE DENT. Le Dr. Turcotte ayant étudié particulièrement l'art du Dentiste, plombe, pose et extrait les dents avec dextérité. Poudre Rossat pour l'entretien des dents—gouttes pour le mal de dent.

Trois-Rivières, 17 mai 1853.

Hart et Desaulniers. AVOCATS.

LES sousignés ont transporté leur bureau en la demeure de A. L. DESAULNIERS & Co., située sur la rue Hart, entre la demeure de O. LAMONTAGNE et celle du Capt. ROBERTSON, où ils se chargeront de toute affaire professionnelle. E. M. HART. A. L. DESAULNIERS, } Avocats. 4 mai 1853.

A CARD. R. & J. TURNER.

BEG to return their most sincere thanks to their friends and the public in general, for the very liberal patronage they have received, and hope by strict attention to business to merit a continuance of the same. Three Rivers 8 June 1853.

REMERCIEMENTS. R. & J. TURNER.

PRENNENT la liberté de remercier cordialement leurs amis et le public en général, pour l'attention qu'ils ont bien voulu leur accorder; ils espèrent que par le soin munificence qu'ils apporteront aux commandes, mériter la continuation du même encouragement. Trois-Rivières, 8 juin 1853.

HAVRE DE MONTREAL.

ON ATTIRE l'ATTENTION sur le Règlement suivant qui a rapport aux VAISSAUX LAISSANT le HAVRE, avant les droits du Havre et de Tonnage qui doivent être payés, savoir: — "Article 53, Chapitre 2.—Aucun Vaisseau, [les Steamers exceptés, pour lesquels des dispositions sont spécialement faites ailleurs] ne laissera le port, avant d'avoir payé ce qu'il doit de relevance du Havre et de Tonnage d'après la loi, ne soient payés, sous une pénalité contre le Maître, le Propriétaire ou la personne qui aura en charge, n'excédant pas £10."

Et tous ceux y concernés sont par les présentes informés, que par le futur, le dit règlement sera strictement mis en force contre tout délinquant. Avis est par les présentes donné, qu'à l'avenir les pénalités de la loi seront strictement mises en force contre toutes les personnes qui pourraient être découvertes en passant des rapports inexactes de la cargaison. JNO. GLASS, Secrétaire.

Bureau des Commissaires du Havre. Montréal 25 mai 1853.

F. & M. ROCHELEAU, MARCHANDS-TAILLEURS.

ANNONCE à leurs amis et au public en général, qu'ils ont ouvert depuis quelques jours, un magasin, dans la maison ci-devant occupée par J. Desfosés, écrivain. Ils auront toujours en main, un assortiment bien choisi de Draps, Casimires, Tweeds, Etouffes pour les Vestes, qu'ils emploient à ordre, dans le goût le plus récent et le plus élégant et surtout à bon marché.

AUSSI: — Un assortiment général de Hardes Faites. Trois-Rivières, 25 mai 1853.

EXPORTATION DIRECTE DE FRANCE.

Le sousigné offre en vente à son magasin, des VINS FRANÇAIS de toute espèce, tels que, Champagne, Bordeaux, St.-Julien, Clairet, St.-Estève, Château Margot, Château La Fitte, Haut Sauterne, Côte Rotie, Vin de Messe de toute qualité, Ay Mousseux, Vin de Porte, d'Espagne, d'Italie et de Madère.

Cognac de premier choix, Rum de la Jamaïque et des Antilles en arrivage directement par New-York. BOISSONS DU CANADA DE TOUTE ESPÈCE.

AUSSI: — Tous les CUIRS d'importation, tels que Veau Français de première qualité à 10 pour 100 à meilleur marché que les autres, Goudrier Américain, Vache Rouge, Vache Fenêue, Taure de toute espèce, Water Proof, Maroquin, premier choix de Chèvre et de Mouton, Cuir à patente de Veau Français, premier choix, ainsi que toute espèce de Doublures et Fouritures, tels que Formes, Chevilles, Pointes, Zinc, etc., etc.

DE PLUS: — LIBRAIRIE et PAPETERIE FRANÇAISE. Toute espèce de livres pour le Culte Catholique, Images en tout genre. Chapeteils de toute espèce, Crucifix de toute grandeur, Médailles et Médailles du St.-Père, Calendrier Ecclésiastique, Livres pour les Ecoles, Enveloppes pour lettres.

EN OUTRE: — Groceries en tout genre, Sucre, Savon, Chandelle, Thé, Tabac, Fleur, Pois, etc., etc. Le Sousigné tient constamment deux bons Chevaux et de bonnes voitures. Les personnes qui désirent voyager, peuvent s'adresser à lui. Le tout à des prix très-modérés. Il invite ses amis et le public à venir le visiter. JOSEPH VALLETTE, Rue du Platon. Trois-Rivières, 15 déc. 1852.

MAGASIN

D'ÉPICERIES, Etc., Etc. Vins, Liqueurs, Etc., Etc.

Rue du Platon, vis-à-vis la rue Croix.

Le soussigné, tout en exprimant sa reconnaissance aux habitants des Trois-Rivières et des environs pour l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il est établi en cette ville, prend la liberté de les informer respectueusement qu'il a actuellement en mains un assortiment des plus complets de Liqueurs, Vins, Groceries et Vaisselles, consistant en Cognac Brandy, Old et brun; Gin de Dusseldorf, en bouteilles et en fûts; Whisky écossais; Ale pale écossais d'Alloa; Ale Champagne; Porter de Londres de Byass; Vins de Port de Haut et autres; Sherry brun; Vins de Benecarlo et de Tenmiffie; Huiles à Lampe; Mélasse et Sucre de Muscovado; Sucre blanc en cônes et cassé; Old Hyson, Young Hyson, Twankay, Souche-ry et autres thé; Cafés; Hamacathée, Cocoa, Brom, Taylor's soluble, et autres Chocolats; Riz des Caraïbes et des Indes; Savons de fantaisie, à barbe, de Montréal et anglais; Chandelle de Montréal, première qualité; Crackers sucrés, unis et à la Jenny Lind; Biscuits de Soda de Boston; Bûches et petits bûches à hacher; pâtisseries; Bûches de Bath; Epices; Saucés; Cornichons; Catsup; Macaron; Vermicelle; Gram, Barley; Poudre Allemande, à pâte; Moutarde en jarres et bouteilles; Crème de Tartar; Soda et acide Tartaric; Bougies; Huile d'Olive; Sirops; Jambons fumés; Fleur à pâtisseries; Riz de Glenfield et Empoi de Londres; Fèves et Sucre; Fromage Anglais et Américain; Fruits secs; Raisins et petits raisins; Amandes et noix espagnoles; Harengs de Digby et harengs salés; Saumon salé; Tabacs à fumer et à chiquer, et tabac en feuilles; Cigars, principes de Havane, en boîtes; Pipes; le contenu de 16 paniers et bouquets de fiancée et de verrières comprenant une variété de sets à dîner et à thé; Joujoux d'enfants; Lampes de table; Contellerie et beaucoup d'articles de fantaisie; Tabac à prise, double rose, de Macaboy, à la lib. etc., etc., etc.

Wm. LANIGAN.

Trois-Rivières, 9 Déc. 1852.

O. DEPINCIER, MARCHAND-TAILLEUR

Coin des rues Notre-Dame et St-Gabriel. MONTRÉAL.

TOUJOURS en main un assortiment choisi de Draps, Casimires, Tweeds, Etouffes pour les vestes qu'il confectionne à l'ordre dans le goût le plus récent et le plus élégant, à bon marché.

—AUSSI—

Un assortiment général de Hardes faites. Montréal, 23 mai 1852.

NOTICE

Office of the Quebec and Richmond Rail Road Company.

QUEBEC, 7th. February, 1853.

SUBSCRIBERS FOR SHARES IN THE QUEBEC and RICHMOND RAIL ROAD are hereby notified that on the FIRST day of FEBRUARY instant, it was resolved by the Board of Directors of the said Company, that seven calls of one pound each per share be made, the said calls being the first calls made, the said sum of one pound per share, payable as follows, to wit: the first call on the fourteenth day of March next; the second call on the fifteenth day of April next; the third call on the sixteenth day of May next; the fourth call on the eighteenth day of June next; the fifth call on the nineteenth day of July next; the sixth call on the twentieth day of August next, and the seventh call on the twenty-first day of September next. And in consequence, the said Subscribers in the said Quebec and Richmond Rail Road are hereby required to pay the said calls of one pound per share, into the hands of the Treasurer of the said Company, or the legally appointed agents of the same at the office of the Company, in the Upper Town of the City of Quebec, Buede Street, on or before the days above mentioned.

THOS. LLOYD, Secretary.

Three Rivers, Feb. 9, 1853.—ft

AVIS.

On doit se servir des pilules conjointement avec l'onguent dans la plupart des cas suivants

Bureau du Chemin de Fer de Québec et Richmond. QUEBEC 7 Février 1853.

AVIS est par les présentes donné aux SOUSCRIPTEURS d'action ou Propriétaires du CHEMIN DE FER DE QUÉBEC et RICHMOND que le PREMIER JOUR de FÉVRIER courant il a été résolu par les Directeurs de la dite compagnie qu'il serait fait sept versements d'une Livre courante chaque par action, les dits versements étant les premiers ordonnés, la somme d'un Livre par chaque action payable comme suit, savoir: Le premier versement le quatorzième jour de mars prochain; le deuxième versement le quatorzième jour d'avril prochain; le troisième versement le seizième jour de mai prochain; le quatrième versement le dix-huitième jour de juin prochain; le cinquième versement le dix-neuvième jour de juillet prochain; le sixième versement le vingtième jour d'août prochain et le septième versement le vingt et unième jour de septembre prochain. Et en conséquence les dits souscripteurs ou propriétaires d'actions dans le dit Chemin de Fer de Québec et Richmond sont par le présent requis et payer les dits versements d'une Livre par action entre les mains du Trésorier de la dite compagnie ou de ses agents dûment constitués d'icelle au Bureau de la Compagnie, en la Haute Ville de Québec, Rue Buede, les ou avant les jours ci-dessus respectivement mentionnés.

THOS. LLOYD, Secretary.

Trois-Rivières, 9 Février 1853.—ft

FONDERIE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le Public qu'il a ouvert un établissement dans la ligne ci-dessus dans la rue St-Philippe entre les deux marchés. Il espère mériter l'encouragement du public par son attention et sa ponctualité.

Ouvrages en fonte, etc., exécutés avec goût et promptitude, et aux prix les plus modérés. Commandes reçues par M. Charles Louthood, marchand, rue du Platon.

PIERRE MAILLOUX.

Trois-Rivières, 9 Déc. 1852.

REMEDE INFALLIBLE!!!



Onguent d'Holloway.

UN BOITEUX ABANDONNE SES BÉQUILLES APRÈS AVOIR SOUFFERT PENDANT 10 ANS.

Copie d'une lettre de M. Thompson, Chimiste, Liverpool, datée 29 août 1852.

Au Professeur Holloway.

Cher Monsieur, Je suis en état de pouvoir vous informer d'une guérison extraordinaire effectuée par votre Onguent et vos Pilules, cette guérison a surpris tous ceux qui connaissent le malade. Il y a à peu près 10 ans que M. W. Cummins de la rue Salfrey, en cette ville, tomba de cheval et fut sérieusement blessé; il eut alors l'assistance des médecins les plus éminents et visita ensuite plusieurs hôpitaux, mais nonobstant toutes ces précautions, le mal empirait et enfin un ulcère se forma dans sa hanche; il devint si complètement impotent, qu'il ne put se remuer pendant 10 ans qu'avec l'aide de béquilles; il commença récemment à se servir de votre Onguent et de vos Pilules et ces remèdes ont guéri l'ulcère radicalement, ont fortifié le membre malade et l'ont mis en état de se dispenser de ses béquilles, de sorte qu'il peut maintenant marcher avec la plus grande facilité et il jouit depuis d'une santé florissante.

Signé J. Thompson.

GUÉRISON EXTRAORDINAIRE, D'UNE HORRIBLE MALADIE DE PEAU; LORSQUE TOUTE ASSISTANCE MÉDICALE AVAIT FAILLI.

Copie d'une lettre de M. Hoil, Drapier de Keady près de Gainsboro; datée le 1er mars 1852.

Au Professeur Holloway.

Monsieur, Il y a quelque temps, un de mes enfants fut affligé de pustules sur tout le corps et sur les membres. J'ai consulté plusieurs médecins et chirurgiens, et tous étaient d'avis que c'était un cas désespéré. Enfin j'essayai votre onguent et vos pilules, et je puis dire sans exagération que leur effet fut miraculeux, car en continuant d'en faire usage pendant quelque temps, les pustules disparurent, et l'enfant regagna sa santé.

Signé J. Hoil, drapier.

UNE AUTRE GUÉRISON SURPRENANTE DE JAMBES ULCÉRÉES, DE DÉBILITÉ ET DE MAUVAISE SANTÉ.

Copie d'une lettre de M. J. M. Clennell, de New-Castle-on-Tyne, datée Septembre, 1852.

Au Professeur Holloway.

Cher Monsieur, Je suis autorisé par Mme. Gibbon, de la Rue Bailey, No. 31, en cette ville, de vous informer que pendant un espace de temps considérable elle avait souffert d'un dérangement d'estomac, d'une débilité et d'une faiblesse générale du système; elle souffrait de plus d'un grand nombre d'ulcères qu'elle avait aux jambes, qui rendaient beaucoup de matière et empêchaient de faire son ouvrage ordinaire. Dans cet état déplorable elle commença à se servir de vos pilules et de votre onguent, et elle dit que dans un temps extrêmement court, par leur usage, ses jambes furent guéries et elle recouvra la santé; elle peut maintenant marcher avec la plus grande facilité. Plusieurs personnes, dans cet endroit ont été extraordinairement soulagées par vos remèdes inappréciables.

Je demeure, cher Monsieur, Votre dévoué serviteur, JOHN MORRIS, Chimiste.

REMEDE CERTAIN POUR DES HUMEURS SCORBUTIQUES ET GUÉRISON EXTRAORDINAIRE D'UNE VIEILLE DAME DE 70 ANS, QUI SOUFFRAIT D'UNE MAUVAISE JAMBE.

Copie d'une lettre de MM. Walker et Cie., Chimistes.

Au Professeur Holloway.

Cher Monsieur, Parmi les guérisons effectuées par vos médicaments, en cet endroit, nous pouvons mentionner celle d'une vieille dame demeurant au village de Preston, à environ cinq milles de cette cité. Elle avait en des plaies ulcérées à la jambe pendant plusieurs années, et dernièrement elles avaient tellement augmentées, que les remèdes ordinaires n'avaient eu aucun effet; sa santé s'affaiblissait rapidement par suite de ses souffrances. Dans cet état déplorable elle eut recours à vos pilules et à votre onguent, et par l'assistance de ses amis, elle put continuer à se servir jusqu'à ce qu'elle fut parfaitement guérie. Nous avons nous-mêmes été grandement surpris de l'effet de vos remèdes sur une personne aussi âgée, car elle compte plus de 70 ans. Nous serons heureux de satisfaire aucune personne qui douterait de l'authenticité de ce cas merveilleux, soit personnellement ou par lettre. Nous demeurons, cher Monsieur, Vos dévoués serviteurs, (Signé) WALKER & Co.

6 avril 1852.

On doit se servir des pilules conjointement avec l'onguent dans la plupart des cas suivants

- Maux de Jambes, Fistules, Maux de Sein, Hémorrhoides, Oignons, Morsure de Moustiques et de Scorpions, Coco Bay, Chiego, Engorgement, Gergures aux Mains, Corps aux Pieds (mouss.), Cancres et jointures contractées et raides, Elephantiasis.

Se vendent par le propriétaire, 244, Strand, (près Temple Bar), à Londres; et par tous les vendeurs respectables de Médecines Patentées par tout le monde civilisé, en Pots et Boîtes de 1s. 1/4, 2s. 3/4, 4s. 6d., 11s., 22s., et 36s. chacun. Il y a beaucoup à sauver en prenant celles des plus grandes dimensions.

2 mars 1853.

A vendre chez M. John Houlston, Trois-Rivières.

A Vendre.

LA propriété occupée par la soussignée et six constructions et dépendances. S'adresser à Louis Clair écr. ou à la soussignée. URSULE HAMEL, Veuve Montminy, Trois-Rivières, 6 Juillet 1853.

MONUMENTS

Aux Victimes de 1837 et 38. Souscription Nationale.

CEUX qui désireraient transmettre des CONTRIBUTIONS au Comité chargé d'organiser les moyens d'élever des MONUMENTS à ceux qui sont morts durant ou à la suite de l'INSURRECTION, sont priés d'adresser leurs communications à l'un ou à l'autre des Trésoriers du Comité, aux adresses suivantes:

R. TRUDEAU, écr., Montréal, rue St-Paul, No. 111.

J. A. GRAVEL, écr., chez MM. Fabre et Gravel, rue St-Vincent, No. 3, Montréal.

E. R. FABRE, Président du Comité.

Montréal, 29 juin 1853.

CULTIVATEURS, ATTENTION!!!

100 Gerbes de Blé battues aux bras, coûtent £0 7 6
100 " " " au moulin, coûtent 0 2 6

Argent économisé, sur 100 Gerbes, 0 5 0
Pour battre 100 Gerbes aux bras il faut 3 jours.
" " " " au moulin il faut 1 heure.

Temps d'économisé, 35 heures.

LE TEMPS VAUT L'ARGENT.



La célèbre Machine améliorée pour Battre le Grain à l'aide de Chevaux.

A. & P. ROBICHON, informent respectueusement les cultivateurs et le public en général du District des Trois-Rivières, qu'ils ont toujours en main et prêts à livrer des MOULINS À BATTRE qui, pour le travail, le fini et la supériorité, ne cèdent à aucune chose de ce genre, fabriquée dans le pays ou ailleurs, jusqu'à ce jour. Leurs moulins ont surpassé tous ceux qui se sont trouvés en compétition avec eux, tant pour la vitesse que pour le pouvoir. Ils ont l'avantage aussi de ne pas perdre de grain et de vanner plus vite que les autres.

Ils n'emploient que des matériaux de première qualité, et l'attention et le soin qu'ils portent à leur établissement, font qu'ils offrent de garantir tout ouvrage, et qu'ils s'oblignent de réacommoder gratis, pendant un an, tout ce qui se briserait dans leurs moulins, par suite de la mauvaise qualité des matériaux et de l'ouvrage. La supériorité de leurs moulins est prouvée par le certificat ci-dessous, signé par des cultivateurs respectables qui ont battu eux-mêmes avec leurs moulins achetés et faits chez eux. Forts d'un pareil témoignage, ils s'adressent avec confiance au public et à leurs compatriotes pour leur demander de leur continuer l'encouragement qu'ils ont bien voulu leur donner jusqu'à présent. Ils saisissent cette occasion pour remercier les cultivateurs et le public des Trois-Rivières pour l'encouragement libéral qu'ils ont reçu, et ils peuvent leur assurer que l'expérience acquise par cette encouragement leur donne le moyen d'offrir au public en général, des moulins meilleurs et mieux finis que ceux de l'année dernière.

Tous les cultivateurs et le public sont respectueusement invités à visiter leur établissement. Ils pourront juger par eux-mêmes de la bonne qualité des matériaux et de la solidité de leurs ouvrages.

Tous les ordres doivent être adressés à A. & P. ROBICHON, rue Notre Dame Trois-Rivières, et seront exécutés avec promptitude et ponctualité. Trois-Rivières 5 janvier 1853.

CERTIFICAT.

Nous, soussignés, certifions que les moulins à battre que nous avons achetés l'an dernier, de Messieurs A. & P. ROBICHON, sont de bons moulins qui n'ont jamais été surpassés ni même égalés tant en vitesse qu'en pouvoir, qualité d'ouvrage et solidité, par aucun moulin des autres fabriques. Nos moulins ne perdent pas de grains, ils battent et vannent bien net et nous épargnent le trouble de repasser le grain au crible pour l'envoyer au marché ou au moulin à faire; c'est avec plaisir que nous recommandons au public la fabrique de Messieurs A. & P. ROBICHON.

Oliver Duval, Banlieu; J. B. Lajoie, Trois-Rivières; François Germain, Ste-Genève.

Jos. Landry, St-Grégoire; Jos. Rivard, Champlain; J. B. Bonvall, St-Bernabé.

Oné. Gouin, St-François; Joseph Dufraine, Pointe du lac; André Blais, Yamachiche.

Dol. Flageole, St-Barthé; J. B. ROLLAND, LIBRAIRIE CATHOLIQUE.

DE MONTRÉAL A TROIS-RIVIERES. 1853.

LE NOUVEAU STEAMBOAT CASTOR, Capt. J. Duval.

COMMENCE ses voyages réguliers entre Montréal et Trois-Rivières au port suivants, en allant et revenant: à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Nicolet et le port St-François.

DEPARTS. DE MONTRÉAL. MARDI à 4 heures P. M. Mercredi à 2 heures P. M. Vendredi à 4 heures P. M. DE TROIS-RIVIERES. Samedi à 2 heures P. M.

La Compagnie profite de cette occasion pour remercier les personnes qui ont bien voulu favoriser la ligne de navigation qu'elle a établie et pour les prier de vouloir bien continuer leur encouragement, en qu'elle se trouve maintenant en état de leur offrir beaucoup de confort et de facilité pour le trajet, le Castor étant de beaucoup supérieur à la Menche-à-Feu.

Ceux qui désirent visiter les célèbres Sources Minérales de St-Léon et le nombre en est grand doivent prendre la ligne de Castor jusqu'à l'embranchure de la Rivière-du-Loup, où ils trouveront en tout temps de diligences pour les conduire à ces sources. Trois-Rivières, le 17 mai.

No. 38 Delagrave & Cie. No. 38. RUE NOTRE DAME, MONTRÉAL.

ONT reçu de France par la voie de Boston, apportés par le steamer Canada, savoir: Pâtés de foie gras, Dindes Truffées, Truffes en verres conservés, Tomates, etc., petits Pois et Asperges au naturel, Alibonthe suisée, Eau verte et Liqueurs de diverses sortes.

FROMAGE DE GRUYÈRE. et deux caisses de Parfumeries de première qualité.

Les Soussignés ont aussi un grand assortiment de Vins Claret de diverses sortes, et surtout du Château Lafite venant directement du château, en caisse d'une douzaine, et en barriques qu'ils vendent avec les fruits, Vin de Grèce, Hoek, Porto, Madère et Cognac. Si quelques personnes désiraient des Vins portant d'autres marques, les Soussignés seront toujours prêts à exécuter toute ordre pour la France, soit pour Vins ou tous autres articles que l'on voudra bien leur commander.

26 janvier 1853. DE LAGRAVE & Cie.

Cloches d'Eglise.

LES soussignés étant dans l'habileté, depuis 25 ans, de faire les cloches d'église, infirmités les fabrications qu'ils ont toujours en relations avec le maison Meurs et Cie, de Londres et qu'ils pourront toujours en fournir d'aussi bonnes que celles qu'ils ont fait venir pour Boucherville, St-Rémi, l'Industrie et par jeux de 3 ou séparées.

DE LAGRAVE & Cie.

Bière, etc.

LA soussignée offre en vente, à sa BRASSERIE, rue Notre-Dame, de la Bière de première qualité, en quarts et en bouteilles.

Aussi du MALT et du HOUBLON. MARY ANN ANDERSON. Trois-Rivières, 15 décem. 1852.

2 mars 1853.

RICHE ET RARE!



Nouveau Fonds d'Articles de Cont.

Le Soussigné VIENT DE RECEVOIR une grande variété de NOUVEAUX ARTICLES—comme il n'en a jamais été offert sur le Marché—consistant en—Souliers Terra Cotta, Paniers à Cartes, Lampes Vesta, Porte-Cartes de Dames, Encriers de Whitney, Patentes, Verres Colorés, de Porcelaine, patrons assortis. Cartes à Jouer de Jenny Lind, Ecrous de Bijoux, grand assortiment de Porte-Monnaies, nouveaux dessins de Paris, Paniers à Fruits, différents, en papier maché, Belles Boîtes à Ouvrage, Porte-Cigares en bois, Bracelets et Boucles d'Orilles en Corail, Bagues de Cornéa, etc. etc.

—AUSSI—

Une variété d'Horloges de Huit Jours, consistant en "Kossuth", "Rossignol" et autres sortes; avec le splendide assortiment ordinaire de Montres d'Or et d'Argent, Bijouteries et articles Lamés.

H. PEACOCK, 963, rue Notre-Dame.

9 Décembre, 1852.

PHARMACIE DU DR. PICAULT,



RUE NOTRE-DAME, 36, PRES DE L'ÉGLISE DE BONSECOURS, MONTRÉAL.

CETTE PHARMACIE placée dans une position centrale, entre le Marché Bonsecours et le Marché des Animaux, à deux pas de l'Église de Bonsecours, dans le voisinage de l'Hôtel Donegan, de l'Hôtel de Hays, de la Cour de Justice et des bureaux de la Corporation, offre un avantage tout particulier aux habitants de la campagne ainsi qu'aux marchands qui visitent Montréal.

On y trouve tous les remèdes annoncés dans les gazettes, et de plus les médicaments français les plus en réputation.

—AUSSI—

Le TRÉSOR DES NOURRICES, célèbre souverain contre toutes les indispositions des enfants, telle que, Coliques, Diarrhées ou Déboirs, Défautes de Sommeil, Maux de dents, etc., etc.

Ce sirop agréable à prendre devrait se trouver dans toutes les maisons où l'on élève des enfants. Prix 30 sous la bouteille.

Le VERMIFUGE et les POUDES VERMIFUGES détruisent sûrement, promptement et sans danger tous les vers chez les enfants et les grandes personnes.

ELIXIR et SIROP PULMONAIRE, contre les Rhumes, Athème, Consumption commençante, douleur d'Estomac et en général contre les maladies de la Poitrine.

ELIXIR TONIQUE ANTILÉPREUX, recommandé contre toutes les nombreuses maladies dont les Lépreux sont le principal symptôme.

Essences de Noyau, Citron, Orange, Ananas, Clous de Girofle, Cannelle, Macis, Vanille, Roses, et autres Essences pour aromatiser les Poudres, Crèmes, Gateaux, Sirops, etc., etc.

Poison pour détruire les Punaises, les Coquerelles, les Rats, les Souris, les Barbeaux.

Poison pour détruire les Mouches, etc., etc.

ESSENCES D'ÉPINETTE AROMATIQUE pour fabriquer soi-même, et à peu de frais, une excellente BIÈRE d'été bien supérieure à celle qu'on vend généralement—avantage précieux pour les familles surtout pendant les chaleurs de l'été.

—AUSSI—

Un assortiment général de Savons de toilette, d'Eau de Cologne et de Lavande, de Rimel de Parfums de toute espèce, de Pilules purgatives, enfin de tout ce qui se vend d'habitude dans une Pharmacie.

Les prix sont modérés. P. E. PICAULT. Montréal, 9 déc. 1852.

L'ÉRE NOUVELLE,

JOURNAL DU DISTRICT DES TROIS-RIVIERES. Rue Notre-Dame, Trois-Rivières.

ABONNEMENT: Pour six mois, \$1. Do douze mois, \$2. Outre les frais de Poste.

L'ÉRE NOUVELLE paraît le MERCREDI de chaque semaine. Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant l'expiration du terme, et payer leurs arriérés, autrement ils seront considérés continuer un autre semestre. Les communications, etc., doivent être adressées aux Rédacteurs-gérants du Journal, affranchies et munies d'une signature responsable.

Toute personne fournissant six abonné est payant, recevra le journal gratis.

TARIF DES ANNONCES: Pour la première insertion, par ligne, 0 0 4. Pour les insertions subséquentes, par ligne, 0 0 1. Les annonces publiées pendant trois mois, par ligne pour chaque insertion, 0 0 1. Pour une annonce d'une colonne pendant un an, £10 0 0. Do do do trois mois 3 15 0. Une annonce de 3 à 10 lignes, pendant l'année 0 15 0.

AGENTS DE L'ÉRE NOUVELLE: Bécancour, MM. J. D'ARBOUR. Champlain, N. GINGRAS. Gentilly, N. TOBIN. St-Victor, Rév. L. FROVANCHER. St-Jovite, MM. J. B. E. DORION. L'Assommoir, D. NOEL. La Rivière au Fils, J. FUGUAY. Montmagny, DR. MASSE. Montfort, S. MARTIN, JES.-COU. Nicolet, E. L. CRESPEL. Québec, T. ROY. Rivière du Loup, LEON CARON. St-Jean, L. BÉREAU. St-Bernabé, L. BOUCHER. St-Élie, P. Z. DELOTTINVILLE. St-François, C. F. BERNIERE. St-Grégoire, J. BAUDON DU LARIV. Ste-Anne-de-la-Pérade, CHARLES ROYER. Ste-Anne-de-la-Pérade, DR. LASSERAYE. St-Michel, M. BEAUFRE. St-Sébastien, E. RANFRET. Ste-Veronique, LEON LAFITE. Yamachiche, DR. DESAULNIERS.

RÉDACTEURS-GÉRANTS: A. L. Desautels. J. G. Dumoulin. W. H. ROWEN, IMPRIMEUR.